

Bulletin officiel

de la

Ligue des Droits de l'Homme

PUBLICATION BI-MENSUELLE

SOMMAIRE

- 1^o LE DEUXIÈME ANNIVERSAIRE DE LA MORT D'EMILE ZOLA.
- 2^o LA DISTRIBUTION DES PRIX AU LYCÉE DU MANS.
- 3^o LE VOTE DES SÉMINARISTES.
- 4^o L'AFFAIRE LECLÈRE.
- 5^o LE MONUMENT D'EMILE ZOLA (SÉANCE DE LA COMMISSION EXÉCUTIVE).
- 6^o LE MONUMENT TRARIEUX.
- 7^o COMMUNICATIONS DES SECTIONS.
- 8^o SOUSCRIPTION POUR LA PROPAGANDE RÉPUBLICAINE.
- 9^o BIBLIOGRAPHIE

PARIS

RUE JACOB, 1 (VI^e ARR^e)

Prix de l'abonnement : 3 francs par an

Ligue Française pour la Défense des Droits de l'Homme et du Citoyen

Bulletin officiel de la Ligue des Droits de l'Homme. Tome I ^{er} (Année 1901), un volume relié avec table alphabétique et analytique.....	20 fr.
Bulletin officiel de la Ligue des Droits de l'Homme. Tome II (Année 1902), un volume relié avec table alphabétique et analytique.....	20 fr.
Bulletin officiel de la Ligue des Droits de l'Homme. Tome III (année 1903), un volume relié avec table alphabétique et analytique.....	20 fr.
Assemblées générales de la Ligue des Droits de l'Homme (4 juin 1898, 23 décembre 1898, 15 juin 1899, 23 décembre 1899, 2-3 juin 1900), 5 brochures, l'exemplaire.....	» 50
Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen , tableau monté sur gorge et rouleau.....	» 80
La Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen (1789), (édition Hachette), 1 br.....	2 »
Droits et Devoirs des Citoyens français ; par D. du DREZEN, 1 brochure.....	» 50
Rapport sur le cas des cinq détenus des îles du Salut par Joseph REINACH, 1 brochure...	» 50
Barrès , par André de SEIPSE, 1 brochure.....	» 50
Jules Lemaitre , par André de SEIPSE, 1 brochure.....	» 50
Que l'honneur est dans la vérité , par André de SEIPSE, 1 brochure.....	» 50
La Tradition Française , conférence, par C. BOUGLÉ, professeur à l'Université de Toulouse, 1 br.	» 60
L'exil d'Aristide , par Maurice POTTECHER 1 br...	» 50
L'idée de Patrie , conférence, par Francis de PRESSENSÉ, 1 brochure.....	» 50
Pensées d'un inconnu , 1 brochure.....	» 50
Pour la Défense de la République , discours de L. TRARIEUX, 1 brochure.....	» 80
Le Syllabus et la Déclaration des Droits de l'Homme , conférence, par L. TRARIEUX, 1 br.	» 80
L'éducation de l'Homme et du Citoyen , par E. DUCLAUX, membre de l'Institut, directeur de l'Institut Pasteur 1 brochure.....	» 50
Lettres de Lucius à un Patriote , sur la Patrie Française, 1 brochure.....	» 80

SOCIÉTÉ NOUVELLE DE LIBRAIRIE ET D'ÉDITION
17, Rue Cujas, Paris (V^e). — Téléphone 801.04.

VIENT DE PARAÎTRE

L'Affaire Dreyfus

REVISION
du Procès de Rennes

DÉBATS DE LA COUR DE CASSATION

Andiences des 3, 4 et 5 mars 1904.

RAPPORT DE M. LE CONSEILLER BOYER

RÉQUISITOIRE DE M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL BAUDOIN

PLAIDOIRIE DE M^e MORNARD. — ARRÊT DE LA COUR

DOCUMENTS ANNEXES

RÉQUISITOIRE ÉCRIT DE M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL

MÉMOIRE DE M. ALFRED DREYFUS

CONCLUSIONS DE M^e MORNARD. — DÉBATS

PARLEMENTAIRES, ETC.

Prix. 5 francs

Ligue Française pour la Défense des Droits de l'Homme et du Citoyen

BULLETIN D'ADHÉSION

À adresser à la Ligue des Droits de l'Homme
RUE JACOB, 1 (VI^e Arr^t), PARIS

Je soussigné (1) _____
demeurant à (2) _____
déclare adhérer aux statuts de la Ligue Française
pour la défense des Droits de l'Homme et du Citoyen,
et souscris pour une cotisation de _____

Abonnement au Bulletin officiel (3) _____

Souscription pour la propagande (4) _____

Total. _____

Date et Signature _____

(1) Nom, prénoms, profession.

(2) Indiquer l'adresse exactement.

(3) L'abonnement étant facultatif, rayer en cas de non-
abonnement :

(4) Une souscription permanente a été ouverte par le Comité
central pour lui permettre de répandre des brochures républicaines.

NOTA. — Les cotisations ne peuvent être inférieures
à 2 francs par an. Elles doivent être envoyées par Mandats,
Bons de Poste, Chèques ou en Timbres-Poste.

Le deuxième Anniversaire de la mort d'Emile Zola

*Réunion du Comité central et des Présidents des
Sections de la Seine le 29 août 1904.*

Le Comité central et les Présidents des sections de la Seine se sont réunis le 29 août à l'hôtel des Sociétés savantes, afin de prendre les dispositions relatives à la commémoration de la mort d'Emile Zola.

Le D^r Héricourt, vice-président de la Ligue des Droits de l'Homme, présidait. Il était assisté de M. Mathias Morhardt, secrétaire général.

Etaient présents :

MM. le D^r Héricourt, Mathias Morhardt, Yves Guyot, le commandant Freystätter, Pierre Quillard, Tarbouriech, membres du Comité central ;

MM. Oppenheim (Palais Royal) ; Cerf (Place Vendôme) ; Georges Cerf (2^e arrondissement) ; H. Levy (Arts et Métiers) ; Branq (Enfants Rouges) ; E. Billet (Archives et Ste-Avoye) ; Aussour (Notre-Dame) ; Seelmann (3^e arrondissement) ; J. Vallet (Monnaie-Odéon) ; Garcian (7^e arrondissement) ; Jean Charrière (Rochechouart) ; Hamel (Porte-Saint-Martin) ; Léon Blum (Hôpital Saint-Louis) ; Marc Gerson (Folie-Méricourt) ;

E. Antz (13^e arrondissement); Barlet (Epinettes-Batignolles); Jean Mayoux (Grandes Carrières); Nathan Hugon (Combat-Villette); Sageret (20^e arrondissement); Rouam (Asnières); Legendre (Aubervilliers); Sallard (Bois-Colombes); Huin (Champigny); Van der Heym (Joinville-le-Pont); Caucé (Levallois-Perret); Martin (Nogent-sur-Marne); Aster-Paris (Pantin); Souchet (Le Perreux); Richert (Saint-Mandé); Decornois (Suresnes); Rathelot (Grand-Montrouge).

M. Levannier représentait la section d'Athis-Mons (Seine-et-Oise).

S'étaient excusés :

MM. Francis de Pressensé, Jean Psichari, Alfred Westphal, Bergougnan, Georges Bourdon, Delpech, Henri Fontaine, Paul Guieysse, Louis Leblois, D^r Sicard de Plauzoles, Paul Painlevé, Gabriel Trarieux, membres du Comité central ;

MM. Blum, président de la section du deuxième arrondissement; Lionel-Dauriac, président de la section du 3^e arrondissement.

Secrétaire de séance M. L. Tisci.

M. le président rappelle tout d'abord le règlement qui régit depuis l'origine, les réunions des présidents des sections de la Seine et en cite le texte.

I. Les délégués se borneront à proposer et à soutenir les résolutions qui ont été adoptées en assemblée générale par la section qu'ils représentent.

II. Chaque section ne pourra disposer de plus de 10 minutes pour l'exposé ou la discussion de chacune des résolutions, qu'elle désire soumettre à l'assemblée générale.

III. Aucune section ne pourra être admise à prendre la parole plus de deux fois sur la même question.

IV. Sur chaque question où le vote nominal sera demandé, il sera procédé conformément aux règles posées par l'article 10 des statuts.

Il rappelle également le texte de l'article 10 des statuts :

Les votes ont lieu par appel nominal suivant l'ordre alphabétique des départements. Chaque section dispose d'autant de voix qu'elle compte d'adhérents régulièrement inscrits. S

une
com
M.
tant
anni
C
des
par l
A
vceu
Le
nifest
ou me
ment
déma
répub
Ce
qui re
Veu
des se
posé u
cher n
saires,
cette h
est res
Mon
lettre,
viens
MM. le
mes ser
M. I
de plu
Zola à
che au
Il don
sensé

une section à plusieurs délégués, elle peut partager ses voix, comme elle l'entend, entre ses délégués.

M. le président rappelle encore dans quelles circonstances fut décidée la célébration solennelle du deuxième anniversaire de la mort d'Emile Zola.

C'est le 25 janvier 1904, à la réunion des présidents des sections de la Seine que la question fut présentée par la section du 2^e arrondissement.

A l'unanimité, sur la proposition de cette section, le vœu suivant était adopté.

Le Comité central prendra l'initiative d'organiser une manifestation à l'anniversaire de la mort d'Emile Zola. Il devra, un mois avant, réunir les délégués des sections du département de la Seine, afin que dans chaque circonscription, des démarches soient faites pour inviter toutes les associations républicaines à se joindre à la Ligue.

Cette résolution était transmise à Mme Emile Zola qui répondait en ces termes :

Monsieur,

28 février 1904.

Veillez être mon interprète auprès de MM. les présidents des sections de la Ligue des Droits de l'Homme qui ont proposé une manifestation à l'anniversaire de la mort de mon cher mari. Malgré tout ce qu'ont de douloureux ces anniversaires, j'éprouve une grande douceur et la résignation dans cette horrible perte en voyant que mon bien regretté disparu est resté debout dans tous les cœurs.

Mon émotion a été des plus vives en apprenant, par votre lettre, cette décision de la Ligue des Droits de l'Homme et je viens vous prier, Monsieur, d'agréer et de faire agréer à MM. les présidents, l'assurance de ma haute gratitude et de mes sentiments les plus profonds.

ALEXANDRINE ZOLA.

M. le président ajoute que le Comité central, saisi de plusieurs vœux tendant à attribuer le nom d'Emile Zola à une rue de Paris, a décidé de faire une démarche auprès du président du Conseil municipal de Paris. Il donne lecture de la lettre que M. Francis de Pressensé lui a adressée et de la réponse qu'il a reçue.

M. le président continue en ces termes :

Avant d'ouvrir la discussion sur l'organisation de la manifestation du 29 septembre, il serait peut-être bon de noter que le président du Conseil municipal pourrait y être invité.

Ceci dit, nous avons reçu de quelques-uns de nos collègues, absents de Paris, des lettres dont il serait utile de prendre connaissance.

M. Delpech, sénateur, nous écrit :

« A mon avis, l'anniversaire de la mort de Zola devrait être célébrée de la façon suivante :

« Le mercredi 28, conférence sur l'action de Zola dans l'affaire Dreyfus par Jaurès, Francis de Pressensé, Havet, Anatole France et autres, à Paris.

« Toutes les sections de la Seine seraient invitées à organiser des conférences dans les différents quartiers.

« Même invitation serait envoyée à toutes les sections de France afin que, le même jour, un hommage national fût rendu à Zola dans toutes les grandes villes où il serait possible de le faire.

« Le lendemain, à deux heures de l'après-midi, une délégation du Comité central et des sections de Paris, porterait une couronne sur la tombe de Zola ».

M. Paul Painlevé, membre de l'Institut, nous écrit :

« Je crois qu'il faut chercher avant tout à rassembler le plus grand nombre possible de manifestants.

« La manifestation pourrait consister en une réunion l'après-midi, au cimetière, avec discours devant la tombe de Zola, soit en une réunion le soir, au Grand-Orient, en l'honneur de l'illustre mort; ou enfin comprendre les deux choses. C'est, je crois, la réunion du Grand-Orient qui serait la plus nombreuse ».

Nous proposons, dit M. le D^r Héricourt, dans l'intérêt de la discussion qui va avoir lieu, de suspendre la séance pendant un quart d'heure.

A la reprise, ceux de nos collègues ou des présidents des sections qui en feront la demande auront la parole pour développer leurs propositions.

Ces propositions devront être déposées par écrit sur le bureau.

Nous les mettrons successivement en discussion et enfin

nous étudierons les questions financières que les propositions adoptées pourraient soulever.

L'assemblée décide qu'il n'y a pas lieu de suspendre la séance.

M. le président met alors en discussion la proposition de M. Delpéch :

Conférence le 23 septembre sur l'action de Zola dans l'affaire Dreyfus.

M. Richert (Saint-Mandé) trouve que la proposition de M. Delpéch peut rallier tous les suffrages et il invite ses collègues à l'accepter telle qu'elle est conçue.

M. Marc Gerson (Folie-Méricourt, XI^e) objecte que si la Ligue fait la manifestation projetée le jour même de l'anniversaire elle se trouvera en présence de la manifestation organisée par les amis de Zola et il engage ses collègues à changer le jour pour éviter la confusion des deux manifestations.

M. Sallard (Bois-Colombes) objecte également qu'il faut tenir compte du Congrès de Rome et que peut-être à cette époque les orateurs désirés pour la conférence ne seront pas libres.

M. le président met aux voix, sur la proposition de M. Marc Gerson, les dates des 1^{er} et 2 octobre — qui sont acceptées — le 1^{er} octobre pour la conférence, le 2 octobre pour la visite au cimetière.

Sur ce deuxième point trois propositions sont soumises à l'assemblée par le président.

La première, de M. Nathan Hugon, demande que le départ du cortège ait lieu place Dauphine, en face le Palais de Justice.

La deuxième, de M. Brancq, fixant le départ place de la Trinité et le passage, devant la maison qu'habitait Zola, en allant au cimetière.

La troisième, de M. Billet proposant le groupement place de la République.

Ces questions seront discutées après que les points principaux auront été fixés et M. le président ramène

la discussion à l'article premier proposé par M. Delpech qui n'a pas été définitivement sanctionné.

M. Brancq combat la conférence unique et croit qu'il serait préférable de laisser les sections organiser, dans leur quartier respectif une réunion en l'honneur de Zola.

MM. Richert et Vallet combattent cette proposition qui ne frapperait pas autant les esprits qu'une seule manifestation grandiose et bien comprise.

M. Souchet envisage la question des frais et réclame un chiffre approximatif.

M. le président dit que cette question sera examinée à la fin de la séance. Après quelques observations de M. Seelmann qui propose que la conférence ait lieu au cimetière et de MM. Vallet et Brancq, M. le D^r Héricourt met aux voix le principe d'une conférence unique ainsi que le propose M. Delpech, cette proposition est adoptée à l'unanimité moins deux voix.

M. Hamel demande quel local sera désigné.

M. Gerson propose l'envoi au Comité central des indications que les sections pourraient recueillir à ce sujet.

M. Vallet propose le Cirque d'Hiver, mais sur les propositions de MM. Cerf et Billet l'assemblée décide de laisser au sujet du choix de la salle toute latitude au Comité central.

M. le président met ensuite à l'étude les propositions fixant le lieu de la réunion du cortège pour la manifestation du 2 octobre.

Après quelques observations de MM. Brancq, Billet, Marc Gerson et G. Cerf, la place de la République est adoptée à l'unanimité.

MM. Yves Guyot et Mathias Morhardt répondent à quelques observations relatives à l'itinéraire et au nombre de manifestants prévus, puis M. Barlet propose qu'un appel soit fait à tous les syndicats de la Bourse du Travail, aux associations ouvrières, aux groupes de la Libre-Pensée, etc...

M. Garcian propose que cet appel soit fait, par quartiers, par les présidents des sections.

M. Aster Paris demande que ces invitations soient faites simplement par la voie de la presse.

Sur la proposition de M. Vallet l'assemblée décide que les syndicats seront invités par le Comité central et que les présidents des sections se chargeront d'inviter les groupes dans leurs quartiers.

Sur la proposition de M. Marc Gerson l'assemblée décide que le cortège partira à deux heures, et que les groupes se placeront à la suite les uns des autres sans emplacement prévu d'avance.

Sur la proposition de M. le président la question des frais est envisagée.

MM. Hamel, Marc Gerson, Seelman, Barlet font diverses propositions tendant à ce que l'entrée de la conférence soit gratuite et que le montant des frais soit couvert par les souscriptions des sections.

M. Souchet déclare ne pouvoir accepter cette proposition qui n'est pas acceptable pour sa section.

MM. Vallet, Pierre Quillard, Paris et Billet se ren- gent à l'avis de M. Souchet et comme lui croient que le principe d'un droit d'entrée peut être accepté.

L'assemblée adopte cette proposition à l'unanimité et décide de laisser au Comité central le soin d'établir les prix des places.

Cette deuxième proposition est votée à l'unanimité moins 5 voix, après échange de vues entre MM. Barlet Mayoux, Héricourt et Souchet.

Enfin, l'assemblée laisse au Comité central le soin de faire appel aux sections pour le cas où les frais ne seraient pas couverts par les prix d'entrée à la conférence.

II

M. le président informe l'Assemblée que l'ordre du jour porte l'étude de la représentation des électeurs parisiens au Conseil municipal.

Vu l'heure avancée, l'assemblée décide d'ajourner cette question.

En fin de séance, M. Billet dépose sur le bureau une résolution ainsi conçue :

« Les présidents des sections du département de la Seine invitent le Comité central de la Ligue des Droits de l'Homme à déléguer trois membres de la Ligue au Congrès de la Libre Pensée qui tiendra ses assises à Rome les 22, 23, 24 et 25 septembre. »

M. le président expose que l'article XVI des statuts n'autorise pas l'adhésion collective à ce Congrès, que d'ailleurs les sections représentées à la réunion actuelle ne peuvent engager les 600 sections de la Ligue des Droits de l'Homme.

L'assemblée écarte la résolution proposée par M. Billet.

La séance est levée à 11 heures 1/2.

Là distribution des prix au Lycée du Mans

Nous croyons devoir reproduire le texte du discours qu'a prononcé, le 30 juillet 1904, M. Edmond Goblot, professeur à l'Université de Caen, président de la section de cette ville, à la distribution des prix du Lycée de Mans.

Mesdames,
Messieurs,
Mes jeunes amis.

Pour toute Société, c'est une obligation, et c'est une nécessité que de mettre en harmonie avec son état présent et avec son idéal d'avenir les jeunes générations qui la renouvellent de jour en jour. C'est une obligation, car, en jetant dans la vie de nouveaux êtres humains, nous nous sommes engagés envers eux, et le moins que nous leur devons, c'est de les

rendre capables de se faire une place et de prospérer dans le milieu social qui leur est destiné. C'est une nécessité, car aucune société ne peut vivre sans une suffisante conformité entre les individus qui la composent et sa constitution politique; aucune société ne peut être saine et forte sans l'attachement profond de ses membres aux institutions qui la régissent, sans leur ardent enthousiasme pour les fins qu'elle poursuit. Il faut à une monarchie des sujets, à une démocratie des citoyens. Par conséquent, un Etat monarchique ne se maintient qu'en façonnant de bonne heure à ses enfants des âmes de sujets; un Etat démocratique ne peut pas se dérober à la tâche de leur donner des âmes de citoyens. Le premier les plie à l'obéissance, le second les élève à la liberté.

Mais comment l'éducation publique peut-elle se concilier avec le respect de cette liberté dont je viens d'invoquer le nom? Monarchie ou démocratie, l'Etat revendique des droits sur l'enfant. Il le prend à sa famille, il le prend à lui-même; systématiquement il lui inculque des idées et des sentiments; il règle les démarches de son esprit et les battements de son cœur, imprime une direction définie au développement de sa conscience même, et fait de lui, bon gré mal gré, le sujet ou le citoyen qu'il veut qu'il soit.

Il suffirait peut-être de répondre en invoquant l'intérêt vital de l'Etat. L'existence des collectivités ne va pas sans limitation des libertés individuelles. Des êtres absolument et rigoureusement libres ne seraient pas une société, mais une poussière d'hommes. La solidarité est nécessairement un lien. Mais en restreignant certaines libertés individuelles, elle fait apparaître des activités nouvelles et donne naissance à des libertés infiniment plus vastes et plus précieuses.

Il suffirait donc peut-être de répondre qu'en prenant ainsi possession de l'enfant pour le conformer aux exigences de sa constitution politique, l'Etat lui rend en sécurité, en ordre public et en prospérité infiniment plus qu'il ne lui ôte. Nous admettons bien qu'au nom de son intérêt vital, l'Etat oblige l'individu à d'importants sacrifices, qu'il s'empare de sa propriété sous forme d'impôt, qu'il s'empare de sa personne, sous forme de service militaire. Pourquoi ne s'emparerait-il pas aussi, en vertu du même principe, de son esprit et de son cœur? Pourquoi ne lui imposerait-il pas cette éducation qui, en faisant, selon le cas, ici des sujets, là des citoyens, ceux-là habitués à la soumission et au respect, ceux-ci pénés-

trés du sentiment de leur responsabilité civique, est seule capable d'assurer le fonctionnement et la stabilité de ses institutions ?

Dans les Etats monarchiques, l'éducation publique ne saurait se justifier par d'autres raisons. Et c'est bien ainsi qu'elle a été défendue, depuis Platon jusqu'à Th. Hobbes, par tous les théoriciens du despotisme. « Il ne faut pas, disent les despotes, que les sujets sachent trop de choses. Les secrets de l'Etat, bien qu'ils concernent leurs destinées, ne les regardent pas. Il ne faut pas qu'ils aient le droit de tout lire, de tout écrire, de parler de tout, de raisonner sur tout, car ils nous jugeraient. Et s'il leur arrivait de nous condamner, ils n'auraient d'autre alternative que la complicité ou la révolution. Qu'ont-ils besoin d'être éclairés, puisque nous nous chargeons de les conduire ? » Les despotes ne conçoivent l'éducation que comme un acte d'autorité. Elle consiste, pour eux, à s'emparer, par contrainte ou par surprise, d'un être sans défense, à exploiter son ignorance et sa faiblesse, à abuser de sa confiance. Et ne croyez pas que nous soyons ici dans le domaine de la théorie pure : il y a des parents et des maitres qui entendent ainsi leurs devoirs envers la jeunesse. C'est ce qu'ils appellent « élever les enfants dans les saines idées », « leur donner de bons principes. »

Ah ! je plains l'éducateur qui s'expose à ce que son élève vienne un jour lui dire : « Voyez ce que vous avez fait de moi ! Les idées dont vous m'avez pénétré, je les désapprouve aujourd'hui. Et combien il m'a fallu de labeur et de lutte pour m'en défaire ! Encore n'y puis-je entièrement réussir, malgré mes efforts. Vous m'avez marqué pour la vie. Vous avez détruit en moi des tendances et des aptitudes qui ne renaitront plus, imprimé à mes facultés naturelles un pli que je n'effacerai pas. Par votre faute, je ne serai jamais l'homme que j'aurais voulu être ! » Ceci n'est point une fiction : nous avons tous rencontré de ces malheureux qui se débattent longtemps, parfois toute leur vie, sans parvenir jamais complètement à briser l'invisible réseau dont les maitres de leur jeunesse avaient insensiblement, soigneusement, savamment ligoté l'indépendance de leur pensée et de leur conscience.

Dans une démocratie, il n'est pas nécessaire de recourir à la raison d'Etat pour justifier l'éducation publique. Car cette éducation n'a pas pour but de former des sujets, mais des citoyens ; elle n'enseigne pas la soumission, mais la liberté. L'éducation du citoyen ressemble plutôt à l'éducation du

prince : elle lui fait connaître les avantages et la dignité, mais aussi les devoirs, les périls et les responsabilités de la souveraineté.

Quelques-uns d'entre vous, mes jeunes amis, comprennent peut-être difficilement que, pour faire de vous des hommes libres, on commence par vous enfermer et vous donner des maîtres. Le Lycée est une prison, n'est-ce pas ? et la discipline, une tyrannie. Et pourtant le Lycée n'est pas autre chose que l'Ecole de la liberté. Pour être libre, il faut l'avoir appris. Car il ne s'agit pas de s'abandonner, sans frein ni loi, à ses désirs, à ses fantaisies, à ses caprices. Il s'agit de se *conduire*. La liberté consiste à suivre en toutes choses sa raison et sa conscience, à ne recevoir de personne la direction de sa vie, à ne rejeter sur personne la responsabilité de ses fautes. Votre liberté, le Lycée l'entoure de barrières protectrices pendant qu'elle est encore trop faible et trop ignorante pour se protéger elle-même ; il veille à ce que personne ne vous la ravisse ; il la défend contre vous-mêmes, au cas où vous auriez l'imprudence d'en faire l'abandon. Toute l'institution universitaire a pour unique but de vous mettre en pleine possession de votre autonomie. Telle est la constante préoccupation de vos maîtres. S'ils vous trouvent engourdis, ils vous secouent, chancelants, ils vous soutiennent, aveuglés par quelque voile épais d'idées préconçues, ils essaient de vous opérer de cette cataracte. Sans doute, ils s'efforcent de vous communiquer, avec leur savoir, leurs convictions les plus ardentes ; mais la première d'entre ces convictions, c'est que la vérité doit seulement être proposée à l'esprit, jamais imposée. Sans doute, ils s'évertuent à revêtir de l'expression la plus claire et la plus vigoureusement démonstrative les idées qui leur sont chères, à les ramasser en coin pour les faire pénétrer bien avant dans vos cervelles ; mais ils prennent soin qu'elles n'y pénétrant que par la seule force de la logique. Ils se défient de l'autorité que leur donnent involontairement l'âge, le savoir et l'expérience. Ils ne vous demandent pas d'actes de foi. Pour moi, j'ai souvent supplié mes élèves de ne pas me croire sur parole, de ne rien admettre sans savoir pourquoi, de ne se rendre qu'à des arguments impersonnels, de ne pas chercher moins ardemment les raisons de douter que les raisons d'affirmer.

Pour qu'on ait dit tant de mal du scepticisme, il faut bien qu'on l'ait un peu calomnié. De grands esprits y ont trouvé un charme délicat. Qui ne connaît, par les lourdes chaleurs

de l'été, le plaisir du baigneur qui fait la planche ? Porté sans effort par l'élément fluide, dont il sent sur tout son corps la molle et fraîche caresse, il ne sait plus s'il avance ou s'il recule ; il perd la notion de l'espace, et repose sur un lit sans consistance, les yeux perdus dans l'immensité du ciel. C'est ainsi que je me représente le plaisir du sceptique. Flottant sans se fixer dans un océan d'incertitudes, affranchi de toute contrainte, même de celle de la raison, il se dispense de tout effort, et se laisse bercer avec indifférence par les incessantes fluctuations des idées.

Mais cette énervante volupté suggère bientôt le besoin de satisfactions plus positives. Le scepticisme définitif d'un Montaigne appelle le doute provisoire et méthodique d'un Descartes ; le scepticisme d'un David Hume suggère le criticisme d'un Kant ; car c'est, comme dit Descartes, « en rejetant la terre mouvante et le sable qu'on trouve le roc et l'argile. » Vous ne douterez jamais trop, car la seule croyance légitime, c'est la croyance à ce qui est indubitable. Si la pratique de la vie exige souvent qu'on prenne parti sur les choses incertaines, ce doit être par des opinions précaires et révisables. Faites de votre esprit un instrument de précision, qui mesure les degrés de la certitude. L'esprit critique est tout l'essentiel de l'esprit scientifique.

Avec une telle attitude, l'enseignement d'un Etat démocratique, fût-il obligatoire et même monopolisé, réserve entièrement l'indépendance de la pensée et l'autonomie de la conscience. Disons mieux : il les garantit. Mieux encore : il les réalise.

Faire l'avenir, faire de sa pensée personnelle la pensée de beaucoup d'autres hommes, donner la durée à ses impressions fugitives, mettre quelque chose de soi en dehors de soi, voilà la jouissance la plus élevée, et aussi la plus intense qu'il soit donné à l'homme de goûter. C'est, notamment, celle de l'artiste, non pas du dilettante, dont l'âme personnelle est l'écho des impressions des autres, mais du véritable artiste, de celui qui produit et qui crée. C'est aussi la nôtre ; car nous sommes des artistes à notre manière.

Regardez travailler le sculpteur. Quelque image idéale est là, dans son cerveau. Soit qu'il observe son modèle, soit qu'il se penche sur son ouvrage, son regard par instant se voile, comme s'il se tournait vers des choses intérieures. Et dans la terre humide que pétrissent ses mains frémissantes, vous voyez apparaître un front que la pensée éclaire, une poitrine

que la respiration soulève, des lèvres où voltige le sourire rêvé. La conception toute personnelle d'un cerveau périssable appartient désormais à l'humanité.

L'éducateur est un sculpteur d'âmes. Mais au lieu de façonner une argile inerte et insensible, il pétrit des esprits et des cœurs, qu'il sent vivre et palpiter entre ses doigts. Tandis que le sculpteur immobilise un geste, un regard, un sourire, l'éducateur, au contraire, libère des énergies qui se déploieront pendant une vie entière. Le premier fixe à jamais dans une matière dure le rêve qu'il a conçu, le second doit se résigner à ne plus reconnaître son œuvre une fois qu'elle aura vécu de sa vie propre.

Nous savons bien, jeunes gens, que vous ne resterez pas ce que nous vous avons faits. Mais nous y consentons. Vous nous dépasserez. Du haut des sommets que vous gravissez avec nous, vous découvrirez d'autres sommets que nous n'aurons jamais soupçonnés, et vous entreprendrez de les gravir à votre tour. Il arrivera un moment où des idées qu'il nous ont inquiétés par leur hardiesse vous sembleront timides et même rétrogrades. Nous y sommes résignés d'avance. Un jour notre intelligence, raidie par l'âge, n'aura plus assez de souplesse pour se plier à des idées neuves, notre cœur refroidi ne pourra plus partager vos jeunes ardeurs, vous combattrez pour des causes que nous ne comprendrons pas, vous poursuivrez un idéal que nous n'imaginerons pas. Nous savons tout cela. Mais nous savons aussi que le progrès humain ne doit pas s'arrêter aux conquêtes de notre génération ; nous savons que la vérité d'aujourd'hui deviendrait l'erreur de demain, si elle se figeait en un dogme ; nous savons que l'avenir est à vous, et que nous n'avons pas le droit de vous en frustrer.

L'avenir ! Chaque année, quand une nouvelle génération franchit les portes de nos lycées pour se disperser dans le vaste monde, nous la contemplons d'un regard ému : nous cherchons à lire en elle le mystère de l'avenir. Alors chacun de nous refait pour vous ses rêves déçus et ses projets avortés. Chacun se dit tout bas : « Ils auront les bonheurs que j'ai laissé échapper, ils feront le bien que je n'ai pas su faire ! » L'homme est un bâtisseur obstiné de châteaux en Espagne. Quand il avance en âge, il renonce à les habiter, il continue néanmoins, pour les autres, cette mobile et séduisante architecture. L'avenir seul nous intéresse. Jeunes et vieux — l'adolescent qui bondit hors de l'enceinte du lycée,

l'aïeul qui sourit à sa joie — nous ne vivons tous que d'espérance. Si nous regardons en arrière, c'est encore l'avenir que nous cherchons dans le passé : ce qui a été contient peut-être le secret de ce qui sera. Et nos yeux fascinés se reportent obstinément sur cette vitre dépolie, à travers laquelle nous voyons bien luire une aurore, mais sans distinguer les choses qu'elle éclaire.

L'avenir ! Non, nous n'avons pas le droit d'en disposer. Il vous appartient, jeunes gens. Notre devoir était d'ouvrir vos yeux et de délier vos pas. Nous l'avons fait, Maintenant, regardez droit devant vous, et marchez vers votre destin !

Le vote des séminaristes

Le Comité central a adopté, dans sa séance du 4 juillet, les conclusions du rapport de M. Delpéch sur le vote des séminaristes. Voici le texte de ce rapport :

La section de Mende, appuyée par les sections de Saint-Flour et de Saint-Brieuc, émet le vœu que l'article 14 de la loi municipale de 1884 soit modifié en ce qui concerne le vote des séminaristes.

Ce vœu est justifié par les considérant qui l'accompagnent.

Il est raisonnable de demander que les listes électorales soient uniquement constituées par les habitants de la commune recensés nominativement et qui servent de base soit à l'assiette de l'impôt soit à l'application de loi d'organisation municipale.

En conséquence, la section de Mende demande que l'article 14 de la loi municipale de 1884 soit modifié de telle sorte que les séminaristes n'aient plus à « se
« prévaloir de leur domicile réel ; qu'ils soient inscrits
« sur les seules listes électorales de leur commune
« d'origine et que la production d'un titre de pro-
« priété qui prouve qu'ils sont imposés au rôle d'une
« des quatre contributions directes ou à celui des pres-

« tations en nature dans la commune de leur domicile réel, ne soit pas un motif d'inscription sur les listes électorales de cette dernière commune ».

Le vœu de la section de Mende me paraît juste en principe.

Mais il ne convient pas d'en faire une application exceptionnelle aux séminaristes. La loi de 1884 doit sur ce point subir une modification d'ordre général en s'étendant à toutes les catégories mentionnées dans le décret du 24 août 1876, article 2, comme ne devant pas compter dans le chiffre de la population servant de base à l'impôt ou à l'application de loi d'organisation municipale.

En conséquence, je proposerais d'ajouter ce complément à l'article 14 de la loi municipale de 1884 :

« Les électeurs appartenant à titre d'élèves aux lycées et collèges communaux, aux écoles spéciales, aux séminaires, à toutes maisons d'éducation, écoles libres et communautés religieuses seront inscrits sur la liste électorale des communes où aura eu lieu leur tirage au sort. »

DELPECH.

Le vœu de la section de Mende a paru au *Bulletin Officiel* du 15 avril 1904 (voir page 424).

Le Président de la section de Saint-Flour a transmis en ces termes la décision prise par la section le 28 mars 1904 :

« La section de Saint-Flour, dans sa dernière réunion (28 mai 1904) a voté un ordre du jour par lequel elle s'associe au vœu émis par la section de Mende, relatif au vote des séminaristes et qui a été inséré au *Bulletin* de la Ligue du 15 avril 1904.

« Je suis chargé de vous prier de vouloir bien prendre l'initiative du dépôt d'une proposition de loi sur cette question qui intéresse toutes les petites villes possédant dans leurs murs un évêché et, par suite, un grand séminaire. Mende et Saint-Flour sont dans ce cas. Mais on pourrait en citer bien d'autres.

« La question est la suivante :

« Les élèves des grands séminaires votent dans la ville où

ils font leurs études. Lorsque cette ville possède de 3 à 6.000 habitants, et, par suite 8 à 1.500 électeurs au maximum, ces élèves ecclésiastiques sont les maîtres du scrutin : ils font pencher la balance du côté réactionnaire, ils font l'appoint nécessaire à la majorité. Si vous considérez qu'ils obéissent au mot d'ordre de l'Evêché, qu'ils votent avec discipline, songez à la force décisive qu'ils ont.

« Il s'agit de les empêcher de voter dans la ville épiscopale où ils sont intéressés et enrégimentés et de les renvoyer exercer leur droit de vote dans leur commune d'origine.

« Les motifs donnés par la section de Mende sont très bien déduits. Nous nous y associons entièrement.

« La section de Saint-Flour renouvelle à ce propos, un vœu précédemment émis par elle tendant à la suppression du paragraphe 2 de l'article 14 de la loi du 5 avril 1884 sur l'organisation municipale. Ce paragraphe nous semble un dernier vestige des lois censitaires qui accordent le droit de vote à la fortune et est anti-démocratique.

« Il a, au point de vue plus spécial qui nous occupe, permis aux séminaristes, tant à Mende qu'à Saint-Flour, d'acquérir l'électorat dans une section autre que la leur par des achats furtifs de terrains. Le fait est d'ailleurs mentionné dans les motifs du vœu de la section de Mende. »

Enfin la section de Saint-Brieuc a adopté, le 26 avril 1904, une résolution ainsi conçue :

« Considérant que l'appoint parfois élevé, apporté par les élèves du grand séminaire à la liste cléricale et réactionnaire est de nature à déplacer la majorité aux élections municipales, départementales et législatives; considérant que l'analogie entre ces élèves tenus en serre chaude et en dehors de la vie publique, et les soldats sous les drapeaux est évidente, le section propose de modifier la loi électorale ainsi qu'il suit :

« Les élèves majeurs des grands séminaires sont inscrits sur la liste électorale de leur commune natale s'ils séjournent chez eux, munis d'un congé régulier d'au moins un mois. »

L'Affaire Leclère

La Ligue des Droits de l'Homme a été saisie, au mois de décembre 1902, par un instituteur, M. X..., du cas d'un malheureux aliéné qui, poursuivi par un créancier impitoyable, avait été exproprié de ses biens pour une dette qui se montait au total à 33 fr. 90 centimes.

M. Jean Appleton, professeur à la Faculté de Droit de Lyon, chargé d'examiner le dossier de cette affaire, rédigeait le rapport suivant :

L'affaire que M. Leclère soumet à la Ligue, est d'un vif intérêt. J'estime que la Ligue ne saurait surveiller avec trop de soin les abus judiciaires commis avec la complicité des officiers ministériels. Les particuliers sont souvent désarmés contre ces abus et ne peuvent trouver de recours suffisant contre eux chez les hommes d'affaires locaux gênés par la solidarité professionnelle.

Ici, l'abus est d'autant plus grave, qu'il a été commis contre un malheureux qui, ne jouissant pas de l'intégrité de ses facultés mentales, était incapable de se défendre.

La victime se nomme Leclère et habite Ambly (Ardennes). Un jugement a été rendu contre elle, la condamnant à payer à son boulanger la somme de 33 fr. 90, pour fourniture de pain. Le boulanger, nommé Soibinet, a donné pouvoir à un huissier, le sieur Pethe, de poursuivre le recouvrement de cette somme. Celui-ci, au lieu de se borner à une saisie-exécution, ou à une saisie mobilière, partielle, fit vendre tous les immeubles de Leclère. Le débiteur, hors d'état de comprendre, à peu près complètement fou, ne se défendit pas. Les actes de procédure s'accumulèrent, au grand bénéfice de l'huissier et, faute d'enchérisseur, les immeubles vendus furent adjugés au saisissant pour le prix de 2.118 fr. 35, bien inférieur à la valeur réelle des fonds.

Leclère refusa de vider les lieux ; il fut expulsé *manu militari*. Puis Soibinet lui fit offrir le montant de son prix, déduction faite de la petite somme qui lui était due, et introduisit devant le tribunal civil de Réthel une demande en validité d'offres.

Leclère, comme toujours, ne comparut pas, bien que le tribunal, avec une perspicacité qui l'honore, soupçonnant une fraude, ait ordonné la comparution personnelle des parties.

Indigné d'une pareille procédure, le tribunal constate dans son jugement « que la procédure de la saisie a été abusive et ne s'explique que par l'esprit de lucre de l'officier ministériel qui l'a dirigée », et il condamne personnellement l'huissier aux frais de l'instance en validité d'offres.

Il aurait été rendu, depuis, un nouveau jugement où la faute de l'huissier serait singulièrement atténuée, et duquel il résulterait que la responsabilité de la procédure pèse surtout sur l'ancien boulanger Soibinet. La première chose à faire serait de nous procurer ce jugement, ainsi que des renseignements sur la poursuite disciplinaire dont l'huissier a été l'objet. M. X... connaît sans doute à Réthel un avocat ou un homme au courant des affaires judiciaires, qui pourrait nous renseigner et nous seconder.

Ceci fait, il importerait de faire interdire Leclère ou tout au moins de lui faire donner un conseil judiciaire pour faiblesse d'esprit. Nous pourrions nous charger de demander l'assistance judiciaire en vue de cette procédure. Puis, toujours avec le bénéfice de l'assistance judiciaire, on introduira contre le créancier et contre l'huissier une demande en dommages-intérêts.

J'engagerai même la Ligue à déléguer pour plaider cette affaire un de ses avocats. Cela en vaut la peine.

Il serait nécessaire que M. X... s'assurât d'un parent de Leclère, qui voudût bien introduire la demande en interdiction. En outre, si M. X..., pouvait se faire remettre par Leclère une procuration, cela simplifierait les choses. Le modèle de cette procuration pourra lui être fourni s'il le désire.

Le Rapporteur,
Jean APPLETON.

La procédure indiquée par M. Jean Appleton ayant été suivie et un tuteur ayant été nommé, la Ligue des Droits de l'Homme a chargé de cette affaire M. Charles Fabiani, avocat au barreau de Paris.

Après la plaidoirie de M. Charles Fabiani et les conclusions conformes de M. Dumas, procureur de la

République, M. Soibinet a été condamné par le tribunal de Rethel à 500 fr. de dommages-intérêts et aux dépens.

Monument Emile Zola

Commission exécutive

Séance du 22 mai 1903

La séance est ouverte à 9 h. 1/2, sous la présidence de M. Georges Charpentier, vice-président.

Sont présents : MM. Georges Charpentier, vice-président ; Mathias Morhardt, secrétaire ; Lucien Fontaine, trésorier ; Georges Bourdon, Alfred Bruneau, F. Desmoulin, Théodore Duret, Yves Guyot, Frantz Jourdain, Laborde, Fernand Labori, Georges Picquart, Gabriel Séailles, Ernest Vaughan.

M. Alexandre Charpentier assiste à la séance.

Excusé : M. Francis de Pressensé, président.

Secrétaire de séance : M. Paul Aubriot.

M. Paul Aubriot donne lecture du procès-verbal de la séance précédente. Le procès-verbal est approuvé.

M. Lucien Fontaine, trésorier, donne connaissance de la situation financière.

M. Alexandre Charpentier présente ensuite au Comité la maquette du monument.

Cette maquette est acceptée par 11 voix contre une.

A l'unanimité, la Commission décide de demander un emplacement dans le Jardin des Tuileries, au milieu de l'avenue, en face du monument « Quand Même », et du côté de la rue des Tuileries.

MM. A. Bruneau et Frantz Jourdain acceptent de faire à ce sujet une demande auprès de M. Roujon.

M. Fernand Labori donne lecture d'un projet de traité entre le Comité d'une part et M. Constantin Meunier d'autre part.

Ce projet de traité, après discussion, est approuvé à l'unanimité.

Il est annexé au procès-verbal de la séance.

La séance est levée à onze heures.

Le Monument Trarieux

HUITIÈME LISTE DE SOUSCRIPTION

H. Miller, à Migennes.	2 fr.
Section d'Annonay.	10 »
Anonyme, à Cosne.	1 »
Section de Cannes.	5 »
Michel Pinier, à Paris.	5 »
Section de Briare.	4 »
Anonyme, à Gonesse.	2 »
Isidore Bochard, à Garches.	1 »
Jacquet —	1 »
E. Leguay —	1 »
Paccard, à Saint-Cloud.	» 50
Mlle Pauline Romazotti, à Paris.	10 »
Section de Saint-Gaultier.	5 »
M. des Corats, à Perrins.	5 »
Section Pontaix-Barsac.	10 »
Section de Cognac.	50 »
Lacroix, à Saint-Jean-d'Angély.	1 »
Section de Lourches.	2 »
Section de Chalabre.	5 »
Section de Villemonble.	5 »
Gabriel Rat, à Saint-Estèphe.	5 »
Hierholtz, à Lausanne.	10 »
Section de Gex.	20 »
Névière, à la Roche-sur-Foron.	2 »
Lubet, à Saint-Cricq.	1 »
Gadiolet, à Lyon.	1 »
Section de Champagnole.	10 »

Mougin, à Troyes.	1 50
Section de Pauillac.	10 »
Bertrand Letailleur, à Langlet.	1 »
Section de Nantes.	155 50
Colonna, à Saint-Laurent-du-Maroni.	3 »
Section de Bois-Colombes.	25 »
Raoul Allier, à Paris.	5 »
Section de Montreuil-sous-Bois.	10 »
Lucien Mouranchon, à l'Escale.	» 25
Joseph Dalmas. —	» 25
Cyprien Hippolyte. —	» 25
Marcel Arnaud, —	» 25
Louis Clément —	» 25
Henri Philippe, à l'Escale.	» 25
Marius Arnaud —	» 25
Jules Chaix —	» 25
Jules Bernard —	» 25
Joseph Estublier —	» 25
Ferdinand Richaud —	» 25
Paul Boyer —	» 25
Louis Chaix père —	» 25
Gustave Trabuc fils —	» 25
Henri Faure —	» 25
Antoine Baille —	» 25
Grandsagne —	» 25
Odile Allivons —	» 25
Marcelin Mazau —	» 25
Alphonse Bonnet —	» 25
Lumière frères, à Lyon.	30 »
Cahen —	10 »
Dr Weill —	10 »
M ^{me} Rosa Millaud —	5 »
Marc Lévy —	5 »
Marius Lévy —	2 »
Achille Lévy —	5 »
Julien Lévy —	2 »
Paul Berbezat —	10 »
Walch —	10 »

Serve-Briquet, à Lyon.	3 »
Schapira —	5 »
Salomon —	5 »
Debiesse —	1 »
<hr/>	
Total de la huitième liste.	493 50
Total des sept premières listes.	11.140 65
Total général	11.634 15

Erratum. — Il faut lire, dans la quatrième liste de souscription, page 684, ligne 17 :

de Marcilly, à Montbrison.....	3 fr.
au lieu de :	
— de Montbrison.....	3 fr.

Communications des Sections

Les sections organisent l'action locale sur la double base de la Déclaration des Droits de l'Homme et des statuts de la Ligue. Elles émettent les vœux et prennent les résolutions qui leur semblent utiles pour répandre et faire aimer les idées démocratiques de justice et de liberté. Elles sont seules engagées par leurs délibérations. (Art. 15 des statuts.)

Angoulême (Charente). — Séance du 12 juin 1905.

La section d'Angoulême réunie en assemblée générale, adopte à l'unanimité un vœu de la section de Bléneau tendant à réduire le traitement des fonctionnaires supérieurs à 9000 fr. par an, soit à cette somme, soit à une somme inférieure ; à supprimer toutes fonctions et tous les fonctionnaires inutiles ; à créer avec les sommes ainsi récupérées soit une caisse de retraites pour la vieillesse, soit une augmentation des petits traitements.

Aniane (Hérault). — Séance du 11 juin 1904.

I. La section d'Aniane de la Ligue des Droits de l'Homme, devant l'obstruction systématique faite à la politique si profon-

dément républicaine du cabinet actuel par les partis rétrogrades autant que par les républicains dissidents, félicite M. le président du Conseil pour les déclarations honnêtes et désintéressées qu'il a fait entendre au Sénat et à la Chambre, lors des dernières interpellations.

II. La section d'Aniane remercie le citoyen Mas, député, d'avoir bien voulu la représenter au Congrès de la Ligue et le charge d'être son interprète auprès du chef du gouvernement.

Antibes (Alpes-Maritimes). — Séance du 7 juin 1904.

I. A la suite du scandaleux acquittement des officiers révoltés de Vannes, par le Conseil de guerre de Nantes, la section d'Antibes renouvelle énergiquement son vœu sur la suppression des Conseils de guerre en temps de paix.

II. La section d'Antibes ne pouvant admettre l'insolente prétention de la papauté de se mêler des affaires de la France, approuve pleinement le rappel de notre ambassadeur et engage M. Combes à lui donner la suite naturelle qu'il comporte, la séparation des Eglises et de l'Etat.

Aubenas (Ardèche). — Séance du 26 mai 1904.

I. La section d'Aubenas, considérant que si les guerres de conquêtes profitent parfois au capital, elles sont toujours préjudiciables au prolétariat ; considérant que dans la guerre Russo-Japonaise, les intérêts de la France ne paraissent pas être directement en jeu ; considérant qu'une démocratie ne saurait être engagée par la signature apposée par un ministre ou même par un président de la République sur un traité qui n'a jamais été connu du pays ; émet le vœu que la France garde la plus stricte neutralité dans la guerre actuelle, et qu'en aucun cas elle ne soit engagée sans la consultation du parlement.

II. La section d'Aubenas, approuvant l'initiative de la section d'Auxerre, émet le vœu que la justice soit démocratisée, qu'elle soit rendue moins coûteuse, qu'elle soit rapprochée des justiciables et que la procédure soit simplifiée.

Séance du 29 mai 1904.

I. Le secrétaire donne lecture d'une lettre du Comité central relative à l'affichage, dans les justices de paix, de la Déclaration des Droits de l'Homme.

L'assemblée est heureuse d'adresser ses félicitations au Président de la Ligue pour son initiative et pour le succès qui l'a couronnée.

II. Lecture est donnée d'un vœu de la section de Bléneau, tendant à limiter les gros traitements à 9.000 francs, à élever les petits, et à verser le surplus à la caisse des retraites ouvrières.

L'assemblée donne son approbation à l'unanimité à ce vœu et adresse ses félicitations à la section de Bléneau pour son initiative.

III. La section adresse ses félicitations au ministère pour sa conduite à l'égard du Vatican et émet le vœu que les crédits nécessaires à l'entretien de l'ambassade au Vatican ne figurent pas au budget de 1905.

IV. La section adresse ses félicitations à ceux de ses membres qui ont été élus conseillers municipaux.

Auray (Morbihan).

Une nouvelle section de la Ligue des Droits de l'Homme vient de se constituer à Auray. Elle a élu un comité composé comme suit :

MM. Thomas Guillard, négociant en cuirs, président, Eugène Joinard, propriétaire à Branchoc-Auray, vice-président; Marcel Siret, agent-voyer, route de la gare, secrétaire; Parise, route de la gare, trésorier.

Avron (Seine-et-Oise).

Dans sa dernière séance, la section d'Avron a nommé MM. Auguste Daude, rentier, avenue de Rosny, 22, président d'honneur; Henri Lacasse, employé de commerce, avenue de Rosny, 61, président; Edouard Hirth, dessinateur, chemin de l'Abîme, 3, à Bois d'Avron, vice-président; Charles Fréon, rentier, avenue de Rosny, 34, à Bois d'Avron, secrétaire-trésorier.

Barjols (Var).

Une nouvelle section de la Ligue des Droits de l'Homme vient de se constituer à Barjols.

Elle a élu un comité composé comme suit :

MM. Albert Blanc, propriétaire, conseiller général, président; Augustin Blanc, propriétaire, secrétaire; Marcel Fave, propriétaire, trésorier.

Bar-le-Duc (Meuse).

Dans sa dernière séance, la section de Bar-le-Duc a nommé M. Bailly, inspecteur du travail, rue du Coq, 30, président-secrétaire, en remplacement de M. E. Verdier.

Basse-Terre (Guadeloupe).

Une nouvelle section de la Ligne des Droits de l'Homme vient de se constituer à Basse-Terre,

Elle a élu un comité composé comme suit :

MM. Raoul Béville, avocat-avoué, président; Louis Sinéus, entrepreneur de Travaux publics, conseiller général, vice-président; Henry Michel, directeur d'institution, secrétaire; Numa Delorme, notaire, trésorier; Clément Paôle, maître-tailleur d'habits, Jules Chénot, notaire, Jean-Baptiste Lonard, maître-cordonnier, assesseurs.

Bastide des Jourdans (La) (Vaucluse).

Dans sa dernière séance, la section de la Bastide-des-Jourdans, a nommé M. Victor Barriol, hôtelier, président, en remplacement de M. André Escu.

Beauvais (Oise). — Séance du 25 mai 1904.

I. La section de Beauvais, considérant que Ludovic Trarieux a pris, un des premiers, une des premières places dans l'action énergique entreprise dans le pays en faveur de la révision du procès Dreyfus, considérant qu'il mérite d'être loué et que son nom est digne de mémoire en raison du courage civique dont il a fait preuve, mais considérant que l'action politique et sociale à laquelle il a généreusement participé a été essentiellement une action collective, marquée par l'effort collectif de citoyens conscients; considérant que la reconnaissance publique des services rendus par Ludovic Trarieux à la cause de la justice et de la vérité ne sera équitable et juste qu'à la condition de s'adresser en même temps à la foule anonyme grâce à laquelle l'action des individus a pu se manifester et aboutir, invite le Comité central, à l'occasion de la mort de Ludovic Trarieux, à ouvrir une souscription générale destinée à célébrer par un monument commémoratif la création et la devise de la Ligne des Droits de l'Homme.

II. La section de Beauvais, considérant que la question de la limitation des gros traitements est une question de répartition économique et de justice sociale, que cette question se pose avec une urgence particulière pour les traitements attribués aux fonctionnaires des administrations improductives, telles que celles de la guerre et de la marine, mais considérant que cette question ne saurait être résolue indépendamment des questions auxquelles elle est liée, et notamment de la question de la limitation inférieure des petits traitements, c'est-à-dire

la question du minimum de salaire pour les fonctionnaires, employés et ouvriers de l'Etat ; considérant enfin que la question du minimum de salaire se pose, pour les industries privées comme pour les industries et administrations de l'Etat, et qu'elle doit être étudiée et résolue, dans tous les cas, avec les mêmes préoccupations d'équité et de justice, décide que les deux principes de limitation des gros traitements et de minimum de salaire doivent être intimement unis dans toutes les résolutions et décisions prises sur la question des gros traitements.

Belfort (Haut-Rhin).

Dans sa dernière séance, la section de Belfort a procédé au renouvellement de son bureau qui se trouve ainsi composé :

MM. Georges Koechlin, industriel, faubourg de Montbéliard, président d'honneur ; Ferdinand Scheurer, chimiste, rue de Turenne, 21, président ; Boucher, professeur au lycée, rue Gambetta, 18, vice-président ; Kempf, contrôleur des contributions directes, rue Strachmann, vice-président ; Alfred Lina, rédacteur au *Haut-Rhin*, *républicain*, rue Denfert-Rochereau, secrétaire ; David Demet, faubourg de Paris, 8, trésorier ; Guignot, professeur au lycée, avenue de l' Arsenal ; Albert Christen, ouvrier chaisier, rue de Thann, 16 ; Stoll, contremaitre à la société Alsacienne, rue de Mulhouse ; Mourot, répétiteur au lycée ; Léon Bretegnier, pasteur, avenue du lycée, 56 ; Valley, chargeur des postes, rue de l'Entrepôt ; Waeltelé, contremaitre à l'Imprimerie Nouvelle ; Trohel, garde-frein ; Jacques Rueff, faubourg de Montbéliard, angle de la rue Thiers ; Lacote, rue du Magasin ; Paul Dreyfus, rue Gambetta, 19 ; Laurent Thierry, rédacteur en chef au journal *La Frontière de Belfort*, membres du Comité.

Béziers (Hérault).

Dans sa séance du 1^{er} juillet la section de Béziers a procédé au renouvellement de son bureau qui se trouve ainsi composé :

MM. A. E. Moulin, professeur au Collège, rue d'Alsace, 6, président d'honneur ; Fritz Hickel, professeur d'Allemand au collège, rue de la Rotonde, 17, président ; Victor Clément, avocat, secrétaire ; Joseph-François Guirand, répétiteur au collège, secrétaire adjoint ; Edmond Gassenc, huissier du trésor, avenue Gambetta, 2, trésorier.

Bletterans (Jura). — Séance du 5 juin 1904.

I. Considérant que la femme est l'égal de l'homme ; que supportant les mêmes charges publiques, il est juste en prin-

cipe, qu'elle participe au gouvernement du pays ; considérant, d'autre part, que la femme est encore sous la domination de l'Eglise ; que son éducation la prépare mal au rôle de citoyen ; qu'elle n'a ni l'indépendance de caractère et d'esprit, ni les connaissances civiques nécessaires à l'électeur libre ; considérant qu'il y aurait péril grave pour la République et pour la nation à lui accorder immédiatement l'exercice de ses droits politiques, la section. Invite tous les républicains et libres-penseurs à soustraire leurs femmes et surtout leurs filles à l'influence néfaste du prêtre ; à proscrire toutes les pratiques religieuses, lorsqu'elles ne sont pas le résultat d'une conviction sincère ; demande que, dans les écoles de filles de l'Etat, l'enseignement civique soit donné d'une façon effective, qu'il soit obligatoirement continué et étendu dans les cours d'adultes, et que dans tous les examens et concours les candidats des deux sexes soient interrogés sur l'instruction civique en général, et sur la Déclaration des Droits de l'Homme en particulier.

II. Considérant que, dans une République, le Parlement représente la nation tout entière dont il est une délégation ; considérant que le système majoritaire de représentation nationale consacre, en fait, l'oppression de la minorité par la majorité ; considérant que, dans les circonscriptions politiques où les partis sont numériquement égaux, un faible déplacement de voix peut changer le résultat d'une élection, et, dans certains cas, amener le triomphe d'une minorité ; que ce mode de scrutin n'est ni moral ni conforme à l'intérêt du pays ; considérant que la représentation proportionnelle attribuée à chaque parti un nombre de sièges en rapport avec son importance numérique ; que, seule, elle assure pleinement l'exercice de la souveraineté nationale, la section du canton de Bletterans demande l'application de la représentation proportionnelle aux élections législatives et municipales.

III. La section renouvelle au ministère Combes ses chaleureuses et sincères félicitations ; et, en présence de l'attitude insolente du pape à l'égard de la République française, l'invite à réaliser dans le plus bref délai la séparation des Eglises et de l'Etat.

Blois (Loir-et-Cher). — Séance du 5 juin 1904.

La section s'associe de tout cœur à la manifestation organisée par le Comité central à l'occasion du 6^e anniversaire de la Ligne et le prie de croire que la section de Loir-et-Cher reste toujours en parfaite communion d'idées avec lui.

Camblanes (Gironde).

Dans sa séance du 29 mai, la section de Camblanes a voté à l'unanimité une adresse de condoléances à la famille du regretté M. Trarieux, fondateur de la Ligue des Droits de l'Homme.

Cannes (Alpes-Maritimes). — Séance du 9 juin 1904.

La section de Cannes de la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen émet le vœu que les membres de l'enseignement laïque, instituteurs et institutrices, aient le droit de voyager à quart de place sur les lignes de chemins de fer, au même titre que les officiers et, qu'ainsi qu'à ces derniers, il leur soit délivré une carte permanente.

Castellane (Basses-Alpes).

Dans sa séance du 17 juillet la section de Castellane, a procédé au renouvellement de son bureau qui se trouve ainsi composé :

MM. Louis Raphel, receveur des contributions indirectes en retraite, président ; Gustave Emeric, boulanger, vice-président ; François Dartier, boucher, vice-président ; Louis Isnard, instituteur, secrétaire ; Lucien Bellour, commis des ponts et chaussées, secrétaire adjoint ; Joseph Collomp, commis des ponts et chaussées, trésorier ; Jean Robion, maréchal-ferrant, Nicolas Collomp, fabricant de chaussures, Augustin Moirac, charbon, Joseph Bellour, ancien gendarme, commissaires.

Chalabre (Aude). — Séance de juin 1904.

La section décide à l'unanimité d'envoyer à M. Emile Combes, président du Conseil, une adresse de félicitation au sujet de sa politique nettement anticléricale et au sujet du rappel de notre ambassadeur au Vatican.

Châlon-sur-Saône (Saône-et-Loire). — Séance du 5 juin 1904.

I. La section Châlonnaise de la Ligue des Droits de l'Homme, réunie en assemblée générale le 5 juin, après avoir entendu le rapport clair et précis du citoyen Richard sur la question de l'arbitrage permanent international, constate que les conventions du tribunal d'arbitrage de la Haye ont fait entrer d'une manière formelle le principe du droit international public conformément aux lois de l'humanité et la justice, émet le vœu que le gouvernement nomme une commission

chargée de préparer l'élaboration de ces principes et de se concerter à cet égard avec les gouvernements étrangers.

II. La section émet le vœu que les gros traitements soient diminués et que les petits soient augmentés, que les fonctions et fonctionnaires inutiles soient supprimés, que l'économie résultant de ces deux vœux soit employée en subventions aux retraites ouvrières.

Champagnole (Jura).

Dans sa dernière séance la section de Champagnole a nommé M. Julien Chaiffre, aux Forges, près Champagnole, vice-président en remplacement de M. Valentin Moureaux.

Charenton-Saint-Maurice (Seine). — Séance du 1^{er} juin 1904.

La section de Charenton-Saint-Maurice, en envoyant sa contribution pour l'affichage de la Déclaration des Droits de l'Homme dans les justices de Paix, exprime le vœu que cet exemple soit suivi par toutes les sections de la Ligue, de façon à réunir une somme suffisante pour étendre cet affichage partout où il est nécessaire de rappeler aux fonctionnaires et aux citoyens leurs droits et leurs devoirs, en commençant par les postes de police.

Chartres (Eure-et-Loire).

M. le Dr Sicard de Planzoles, membre du Comité central, a fait à Chartres le 12 juin 1904, une conférence sur le rôle et l'action de la Ligue des Droits de l'Homme.

Civray. — Séance du 29 mai 1904.

I. La section émet le vœu que la Déclaration des Droits de l'Homme soit affichée dans toutes les mairies.

II. Sur la proposition du citoyen Texier, les membres de la section de Civray, réunis dans la salle de la mairie, adressent de chaleureuses félicitations à M. Combes, président du Conseil, ministre des cultes, pour l'attitude énergique qu'il a montrée dans le conflit avec le Vatican en retirant l'ambassadeur accrédité auprès du Saint-Siège, à la suite de la note provocatrice et offensante pour la France et le gouvernement, note que le pape avait envoyée aux puissances étrangères; engagent le ministère : 1^o à persévérer dans sa politique anticléricale et à profiter de la situation créée par le chef de la religion catholique, pour dénoncer le Concordat; 2^o à faire voter par les Chambres la suppression du budget des cultes et la séparation

des Eglises et de l'Etat, réformes attendues déjà depuis longtemps par le parti républicain.

Compiègne (Oise).

La section de Compiègne s'est réunie le 9 juin, sous la présidence de M. Pointier, président de la section.

M. Pointier a fait un exposé des affaires dans lesquelles la section est intervenue pour défendre les droits des citoyens.

La section a voté un ordre du jour renouvelant à son président l'assurance de sa confiance et de sa sympathie.

Créas (Ardèche). — Séance du 15 mai 1904.

I. Considérant qu'un fonctionnaire peut se considérer suffisamment rémunéré dans son travail avec une somme de 9000 francs, qu'il est inique de voir des employés ayant parfois une nombreuse famille et n'ayant pas d'autres ressources, ne recevoir que de 600 à 900 francs et exposés toute la journée à la rigueur de la température, comme les facteurs et les cantonniers, tandis que d'autres fournissant moins de travail et déjà riches par eux mêmes touchent des sommes bien supérieures à 9000 francs; la section émet le vœu que les traitements supérieurs à 9.000 francs soient réduits à cette somme ou à une somme inférieure, car il serait juste qu'un employé de l'Etat ne touche pas plus qu'un député.

II. Que les charges militaires soient réduites dans la plus grande mesure du possible sans nuire à la force de l'armée, et que les économies ainsi réalisées, soient affectées à l'enseignement laïque.

III. Que tous les officiers soient astreints à prendre, en présence des délégués et représentants des corps élus, l'engagement d'honneur de servir avec dévouement et fidélité la République, d'obéir à ses lois, de protéger et défendre ses institutions et de se soumettre aux ordres du pouvoir civil.

IV. Que toutes les fonctions et fonctionnaires inutiles soient supprimés et que l'économie ainsi réalisée serve à la fondation des caisses de retraites pour la vieillesse où à augmenter les petits traitements.

Dijon (Côte-d'Or). — Séance du 21 mai 1904.

Considérant que les véritables monuments qui perpétuent la mémoire des bons citoyens sont les œuvres qui s'inspirent de leurs idées, que le véritable monument du citoyen Trarieux est la Ligue qu'il a fondée, la section émet le vœu que la sous-

cription Trarieux reste ouverte, mais que son produit, au lieu de servir à l'érection d'une statue, soit consacré à constituer une fondation d'utilité sociale, conforme au programme général de la Ligue et qui portera le nom de fondation Trarieux.

Draguignan (Var). — Séance du 4 juin 1904.

La section de Draguignan, réunie en séance le 4 juin, s'associe de grand cœur à la manifestation organisée par le Comité central en commémoration de son sixième anniversaire et de la cinquante millième adhésion ; elle exprime tous ses regrets de n'avoir pu envoyer un délégué. Et adresse ses sincères félicitations au Comité central de la Ligue.

La section a aussi voté à l'unanimité le vœu émis par la section de Bléneau (Yonne) tendant à la suppression de tous les traitements supérieurs à neuf mille francs, c'est-à-dire ramener à ce maximum et le reliquat destiné à créer des retraites pour la vieillesse et augmenter les petits traitements.

Elbeuf (Seine-Inférieure).

Une nouvelle section de la Ligue des Droits de l'Homme vient de se constituer à Elbeuf.

Elle a élu un comité comme suit :

MM. Paul Fraenckel, industriel, président d'honneur ; Lechêne, maître menuisier, rue d'Orléans, 15, président ; Edouard Dantan, ouvrier d'industrie, rue des 3 Cornets, vice-président ; Chardenal, inspecteur du travail, à Saint-Aubin-les-Elbeuf, secrétaire, Edmond Billard, comptable, rue de Tourville, à Saint-Aubin-les-Elbeuf, trésorier ; Eugène Lévy, négociant, rue de la Barrière ; Louis Lecomte, comptable ; Goux, employé, membres du comité.

Entraunes (Alpes-Maritimes).

Une nouvelle section de la Ligue des Droits de l'Homme vient de se constituer à Entraunes. Elle a élu un comité composé comme suit :

MM. Jean-Baptiste Autheman, propriétaire, président ; Aimé Ollivier, propriétaire, vice-président ; Alfred Michelis, instituteur, secrétaire ; Eugène Payan, instituteur, secrétaire, Césaire Payan, menuisier, trésorier.

Ferté-Macé (La) (Orne). — Séance du 30 mai 1904.

1. La section de la Ferté-Macé émet le vœu qu'en réponse à la protestation papale le gouvernement prenne des mesures

énergiques et provoque dans un bref délai la séparation des Eglises et de l'Etat.

II. La section félicite vivement le président du Comité central, Francis de Pressensé, député du Rhône, pour son énergique intervention auprès du ministre des Finances, en faveur du citoyen Bringoux, commis des contributions indirectes à Besançon.

Foix (Ariège).

Une nouvelle section de la Ligne des Droits de l'Homme vient de se constituer à Foix.

Elle a élu un comité composé comme suit :

MM. Ressejac, économiste au lycée, président ; Henri Begué, maître de forges, vice-président ; Jules Vidal, négociant en bois, vice-président ; Raymond Andorre, greffier de paix, secrétaire ; Pierre Soulié, menuisier, trésorier ; Gabriel Mathieu Darexy, avocat, Grégoire, avocat, Joseph Faure, conducteur des ponts et chaussées en retraite, conseillers.

Séance du 9 juin 1904.

I. Les membres de la section de Foix, réunis en assemblée générale, prient le bureau central de Paris de transmettre à M. Combes, président du Conseil des ministres, l'expression de leurs plus vives félicitations pour l'énergie clairvoyante avec laquelle il lutte contre la réaction et le cléricisme. La section s'associe de tout cœur à son œuvre d'assainissement nécessaire et urgente que le ministère doit mener à bonne fin, pour le plus grand bien de la France républicaine.

II. Les membres de la section de Foix, réunis en assemblée générale, en présence de l'acquittement scandaleux des officiers de Ploërmel, dont le refus d'obéissance à leurs chefs était établi d'une façon indiscutable, invitent le Comité central de Paris à activer les démarches et la propagande nécessaires en vue d'obtenir la suppression des Conseils de guerre en temps de paix. Cette juridiction exceptionnelle a fait son temps ; elle a méconnu son rôle par plusieurs arrêts iniques dans le genre de celui de Ploërmel et par d'autres non moins arbitraires, mais alors d'une cruauté révoltante à l'égard de simples soldats et sous-officiers. Elle n'est plus en harmonie avec la démocratie moderne qu'elle combat à outrance. Elle doit disparaître pour faire place à une autre institution établie sur des bases plus larges de justice et d'humanité.

Fréjus (Var).

Dans sa dernière séance la section de Fréjus a nommé MM. Célestin Agnel, mécanicien, président; François Giraud, sellier, secrétaire; Etienne Irondet, mécanicien, trésorier.

La section de Fréjus réunie en assemblée générale le 30 juin 1904, a émis les vœux suivants :

I. La section de Fréjus, envoie à M. Combes président du Conseil des ministres, ses respectueuses sympathies pour la fermeté qu'il apporte dans l'application de la loi sur les congrégations.

II. Laïcisations complètes de l'enseignement et sa gratuité à tous les degrés.

III. Rachat des chemins de fer par l'Etat.

IV. Que tous les employés et ouvriers des chemins de fer participent à la même retraite; que les ouvriers soient commissionnés, attendu qu'ils ont fournis toutes les pièces nécessaires comme les employés et qu'ils sont exempts des vingt-huit jours et des treize jours.

V. Institution des retraites pour tous les corps de métiers.

VI. Suppression de toute surveillance illégale et brutale.

VII. La séparation des Eglises et de l'Etat.

VIII. La section envoie des félicitations à l'ex-abbé Peyron qui a fait une conférence anti-cléricale à Fréjus, le 18 juin dans la salle du café du Cours.

Gaude (La) (Alpes-Maritimes).

Une nouvelle section de la Ligue des Droits de l'Homme vient de se constituer à la Gaude. Elle a élu un bureau composé comme suit :

MM. Marius Gazielly, ingénieur civil, président; Paul Saunier, vice-président; César Martin, secrétaire-trésorier.

Gensac (Gironde). — Séance du 29 mai 1904.

I. La section de Gensac, réunie en assemblée générale le 29 mai, adresse au Gouvernement l'expression de ses vives sympathies et le félicite de son énergie à faire triompher l'esprit laïque.

II. La section émet le vœu qu'à partir du 1^{er} janvier 1907, nul ne soit admis dans les grandes écoles de l'Etat: Polytechnique, Saint-Cyr, Navale, Mines, Centrale etc., ou à concourir pour un emploi de l'Etat, s'il n'a accompli deux ans de stage au moins dans une école laïque de l'Etat.

III. La section émet le vœu que le Code de justice militaire

soit appliqué dans le sens le plus large mais qu'il soit également appliqué pour tous et qu'enfin la subordination ne soit plus un vain mot pour certains officiers, fauteurs de coups d'Etat.

Givors (Rhône).

Dans sa dernière séance, la section de Givors a nommé M. Abel Richard, pharmacien, place Carnot, 4, trésorier.

Gray (Haute-Saône). — Séance du 5 juin 1904.

I Etant donné qu'il existe une différence injuste en ce qui concerne la limite d'âge fixée pour la retraite des forestiers communaux et celle fixée pour la retraite des forestiers domaniaux ; étant donné en outre que la base qui sert à calculer ces retraites constitue une autre inégalité flagrante, la section émet le vœu que la loi soit entièrement refondue dans le sens le plus favorable à la catégorie si intéressante des petits fonctionnaires forestiers communaux.

II La section met à l'étude les questions intéressant les facteurs des postes et le public, au sujet des distributions, des parcours des facteurs, des congés hebdomadaires aux employés des postes, et du recrutement des agents. En attendant une étude plus complète de cette question, la section émet le vœu qu'en attendant l'abaissement à 10 et même à 5 centimes du tarif des transports des lettres ordinaires, les tarifs d'affranchissement soient ainsi réglés : 15 centimes pour 50 grammes ; 15 centimes pour 50 gr. et fraction de 50 gr. en supplément.

III La section met à l'étude la question de la fusion de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire, celui succédant naturellement au premier.

Grisolles (Tarn-et-Garonne).

Une nouvelle section de la Ligue des Droits de l'Homme vient de se constituer à Grisolles.

Elle a élu un comité composé comme suit :

MM. Ketter, juge de paix, président ; Louis Thomas, rentier, vice-président ; Bailly, représentant de commerce, secrétaire ; Tournié, instituteur en retraite, trésorier ; Bontet, boulanger, archiviste ; Boissié, buraliste ; A. Courdy, directeur de la Coopérative des ouvriers en balais ; R. Fagette, maire de Pompignan ; Baptiste Petit, ouvrier en balais, à Pompignan, membres du comité.

Héricourt (Haute-Saône).

Dans sa dernière séance, la section d'Héricourt a complété les membres de son bureau qui se trouve ainsi composé :

MM Edouard Schwob, maire et conseiller général, président d'honneur, Lucien Cordelier, pasteur à Brevilliers, président; Pierre Canel, propriétaire à Tavey, vice-président; Alfred Debarb, cultivateur, vice-président; Edmond Lods, employé à l'usine Schwob frères, secrétaire; Charles Pourchot, ouvrier à l'usine Schwob frères, trésorier; Pierre Jacquot, archiviste-bibliothécaire.

Hyères (Var). — Séance du 7 juin 1904.

I. La section d'Hyères de la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen, réunie ce jour en réunion générale pour le renouvellement de son bureau, et, n'ayant pas été réunie depuis les élections municipales, félicite ses membres élus conseillers municipaux, les engage à poursuivre et à défendre au sein du dit Conseil les idées de justice et d'humanité que la Ligue a toujours défendues et propagées, les félicite de la motion concernant la suppression des jeux qu'ils ont fait voter au sein du dit Conseil.

II. La section d'Hyères de la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen est heureuse de renouveler au citoyen Combes, président du Conseil, ses félicitations pour le succès qu'il vient de remporter aux dernières élections municipales et, comptant que celles du Conseil général auront le même succès, l'engage de poursuivre au sein du Parlement la dénonciation du Concordat, la séparation des Eglises et de l'Etat et la suppression des Conseils de guerre.

Ibos (Hautes-Pyrénées).

Le samedi 28 mai, la section d'Ibos a organisé une réunion. Une conférence sur « la Conquête des Droits de l'Homme et du Citoyen » a été faite par M. Castets, directeur de l'Ecole publique de Bagnères.

Cette conférence a obtenu un très vif succès. Quand les applaudissements qui l'ont accueillie ont été calmés, M. Salles, président de la section d'Ibos, a remercié M. Castets, et il a vivement engagé les auditeurs à faire partie de la Ligue dont il a rappelé l'histoire et le rôle.

Joinville-le-Pont (Seine).

Dans sa séance du 18 juin 1904, la section de Joinville-le-

Pont a nommé MM. Van der Heym, rue de Paris, 54, président ; Docteur Alfred Stieffel, rue de Paris, 67, secrétaire ; Auguste Robin, rue de Paris, 8, trésorier.

Jonquières (Hérault). — Séance du 2 juin 1904.

La section confirme à M. Combès, président du Conseil, ainsi qu'à tous ses collaborateurs l'expression de son inaltérable dévouement.

Lautrec (Tarn).

Une nouvelle section de la Ligue des Droits de l'Homme vient de se fonder à Lautrec.

Elle a élu un comité composé comme suit :

MM. Florent Causse, propriétaire, président ; J.-B. Jullia, à Labadie, commune de Lautrec, secrétaire-trésorier.

Lons-le-Saunier (Jura). — Séance du 4 juin 1904.

La section envoie ses félicitations les plus chaleureuses au gouvernement de défense et d'action républicaine, elle prie le ministère de continuer et d'accentuer sa lutte contre le cléricalisme et en même temps de donner à la démocratie, les réformes politiques et sociales qu'elle attend : Service militaire de deux ans pour tous ; impôt progressif sur le revenu ; retraites ouvrières ; séparation des Eglises et de l'Etat.

Lormes (Nièvre).

Le dimanche 15 mai, la section Lormoise de la Ligue des Droits de l'Homme a été inaugurée. La réunion, à laquelle assistaient plus de 400 personnes, était présidée par M. Petitjean, sénateur de la Nièvre. Lui étaient adjoints : MM. le sous-préfet de Clamecy ; Magnien, substitut du procureur de la République à Paris ; Renault, maire de Lormes.

M. le sénateur Petitjean ouvre la séance en remerciant les membres de la section de Lormes de l'avoir appelé à présider leur réunion. Il lit des lettres d'excuses de MM. d'Annay, Beaupin, Magnien, sénateurs, Massé, député ; Renard, conseiller d'arrondissement à Clamecy et Tardy, conseiller général à Lormes, qui, pour des raisons diverses, ne peuvent assister à la réunion.

Après M. Petitjean, M. le sous-préfet de Clamecy souhaite la bienvenue à la section Lormoise.

Le citoyen Paul Aubriot, délégué du Comité central, prend ensuite la parole.

Après avoir au nom du Comité central, adressé un salut cor-

et fraternel à ses auditeurs, il rappelle l'origine de la Ligue, puis définit son rôle et sa mission. C'est au moment où, lors de l'affaire Dreyfus, la justice et l'équité semblaient à tout jamais étouffées sous la partialité des juges et le cliquetis des épées des prétoriens, qu'un groupe d'amis du droit, de défenseurs de la vérité, ont fondé la Ligue des Droits de l'Homme.

Il montre l'action de la Ligue s'exerçant à réparer les injustices, à combattre l'arbitraire, par des exemples heureusement choisis.

Le citoyen Meslier, député de la Seine, succède au citoyen Aubriot :

Son discours a eu un très vif succès; il a recueilli les applaudissement de tous les assistants.

Puis une adresse de félicitations au ministère Combes a été mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

Un banquet démocratique a suivi la réunion. M. le sous-préfet de Clamecy a ouvert la série des toasts. Après lui M. Condert, membre de la section de Lormes, a pris la parole et s'est fait l'interprète de tous ses collègues de la section. Ses remerciements sont allés d'abord à M. le sénateur Petitjean, qui a bien voulu assister à l'inauguration de la section, donnant ainsi une preuve de solidarité républicaine et montrant que pour la défense des idées démocratiques, les travailleurs des villes et campagnes de la Nièvre ne trouveront pas de meilleur et plus digne soldat. Il remercie ensuite les citoyens Meslier, Aubriot, Magnien, M. le sous-préfet, et tous les invités.

MM. Aubriot, Magnien, docteur Mestier et Gauthier, de Flez Cuzy, félicitent à nouveau la section Lormoise de s'être constituée et de leur avoir donné le plaisir d'assister à cette magnifique fête républicaine qu'elle a organisée. La Ligue triomphera, parce qu'elle a un idéal que nul ne peut assez admirer, un idéal de Justice, de Vérité, de Liberté et de Solidarité.

Macon (Saône-et-Loire). — Séance du 5 juin 1904.

Les membres de la section maconnaise de la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen, réunis en assemblée générale le dimanche 5 juin, adressent au ministère Combes leurs plus vives félicitations pour la persévérante énergie qu'il déploie dans la défense des institutions laïques et républicaines; ils l'engagent à prendre l'initiative de la dénonciation du Concordat et à réaliser, dans le plus bref délai, la séparation des Eglises et de l'Etat.

Mans (Le) (Sarthe). — Séance du 31 mai 1904.

I. La section exprime le vœu que les gros traitements soient considérablement diminués et les petits relevés ; que les agents surnuméraires des différentes administrations soient commissionnés dès leur entrée et appointés.

II. La section s'associe à la protestation de la section de Pantin contre le caractère dogmatique des programmes de l'enseignement primaire, en adopte les considérants, et demande comme elle, leur révision dans un sens laïque et rationnel.

Maubeuge (Nord). — Séance du 11 juin 1904.

I. Les membres de la section, considérant que dans un pays démocratique l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire doivent nécessairement être fondés sur les mêmes principes et inspirés de l'esprit purement laïque, émettent le vœu que, conformément à ce qui est fait dans les écoles primaires, le président et le Comité central obtiennent l'autorisation de placarder, à leurs frais, la Déclaration des Droits de l'Homme dans toutes les salles de classe des collèges.

II. Considérant que l'ignorance est la cause fatale des erreurs qui tiennent souvent l'homme éloigné d'une politique basée sur la raison, la tolérance et la justice sociale ; que le meilleur moyen pour lui permettre de s'instruire est de mettre gratuitement à sa disposition de bons de livres, la section décide la création d'une bibliothèque d'études sociales annexée à la section et qui sera uniquement meublée d'ouvrages imbus des idées rationalistes.

Mayenne (Mayenne).

Une nouvelle section de la Ligne des Droits de l'Homme vient de se constituer à Mayenne.

Elle a élu un comité composé comme suit :

MM. Edmond Dupré, docteur-médecin, rue Crossardière, 2, président ; Armand Férard, inspecteur primaire, à La Meslerie, vice-président ; François Palicot, typographe, conseiller municipal, rue du Bélier, 10, vice-président ; Jules Jézéquel, pasteur, rue de Cheverus, 2, secrétaire ; Adolphe Gaignant, secrétaire de l'Inspection académique, rue Magenta, 15, secrétaire adjoint ; Léon Galereau, pharmacien, quai, trésorier ; François Acambon, secrétaire général de la Bourse du travail, rue Renaise ; Emile Lemayre, instituteur, rue de Bretagne, 64 ; Edouard Foucher, conseiller municipal, rue Traversière-Magenta, 20 ; Paul Decré, rentier, rue de Rennes, 67 ; Alexandre

Monnier, marchand, rue de l'Huissierie, 8; Guiet, professeur au lycée, rue de Nantes, 34; Eugène Dufrenoy père, mécanicien au chemin de fer, rue Traversière-Magenta, 25; Louis Lair, mécanicien au chemin de fer, rue Latérale, 15, membres du comité.

Melun (Seine-et-Marne). — Séance du mois de juin.

A la réunion mensuelle de juin dernier, la section de Melun, saisie du cas particulièrement intéressant d'une victime d'un accident de travail, et qui ne peut rien obtenir des tribunaux par suite de la prescription du délai de déclaration, a émis le vœu suivants :

I. Que la proposition Mirman déclarant que la prescription ne sera acquise qu'après la déclaration soit votée incessamment par les Chambres ;

II. Que les avoués des demandeurs exigent une provision avant la fin du procès ;

III. Que l'assistance judiciaire soit acquise de plein droit pour l'exécution des jugements.

La section de Melun comptait, au 14 juin, 490 membres.

Meudon (Seine-et-Oise). — Séance du 1^{er} juin 1904.

I La section approuve et confirme l'hommage de vives condoléances adressé par son secrétaire à l'occasion de la mort du président d'honneur de la Ligue M. L. Trarieux, le noble et courageux citoyen qui, aux heures néfastes, avait donné l'exemple de la lutte pour la Vérité et pour la Justice. Elle s'associe sincèrement aux regrets causés par la mort de MM. Duclaux et Molinier, les éminents citoyens qui appartenaient au Comté central.

II Les membres de la section meudonnaise de la Ligue des Droits de l'Homme, douloureusement émus par la mort de M. Guichard, président de la section, déplorent la perte d'un ami sincère, qui fut un vaillant républicain, un dévoué propagateur des idées rationnelles et émancipatrices, et dont l'active énergie s'employait sans relâche, à la diffusion des questions d'enseignement et de justice sociale. Il adressent l'expression de leurs vives condoléances à la famille de M. Guichard et conserveront de leur cher président un affectueux et reconnaissant souvenir.

Les obsèques civiles de M. Guichard ont eu lieu le 10 mai. M. Le Corbellier, ancien maire de Meudon, membre de la section, a prononcé, tant au nom de la section que des sociétés

locales, l'adieu sobre et juste qui convenait au citoyen ravi à l'affection de ses amis.

Millau (Aveyron).

Une nouvelle section de la Ligue des Droits de l'Homme vient de se constituer à Millau.

Elle a élu un comité composé comme suit :

MM. Albert Sals, maire de la Roque-Ste-Marguerite, avoué, président ; Paul Guibert, rentier, avenue de la République, 32, vice-président ; Germain Mignonac, fabricant de gants, vice-président ; Adrien Pourcel, directeur de l'école Eugène Selles, secrétaire ; Emile Camplo, maire de la Couvertoirade, commis des ponts-et-chaussées, trésorier.

Montagnac (Hérault). — Séance du 29 mai.

La section a voté à l'unanimité un ordre du jour des félicitations au Comité central et à M. Delpech, à l'issue de la réception faite au nouveau Conseil municipal par la section.

Montech (Tarn-et-Garonne). — Séance du 12 juin 1904.

La section de Montech, réunie le 12 juin en un banquet fraternel, après avoir entendu une belle conférence de M. Camille Sabatier, ancien député, sur la domination papale, adresse à M. Combes, président du Conseil, le témoignage de sa sympathie, de sa confiance, et ses encouragements dans la lutte énergique qu'il soutient contre la congrégation, en faveur de la suprématie de la société civile et laïque.

Montreuil (Seine). — Séance du 20 juin 1904.

I. La section de Montreuil, relativement à un vœu de la section d'Auxerre, tendant à la réforme de la justice, considérant que le vœu émis par la section d'Auxerre est conçu dans un excellent esprit, mais qu'il suffit d'un premier examen de ce vœu pour se rendre compte que sa réalisation comporte implicitement : 1° La réforme complète de la loi sur la magistrature. 2° La réfection totale de la législation française, c'est-à-dire des cinq codes et des très nombreuses lois qui viennent les compléter et les modifier ; qu'étant donné la période transitoire où évoluent actuellement les esprits français et où les principes les plus opposés se trouvent en conflit, il paraît impossible d'édifier un monument législatif ayant quelque chance de durée ; se borne à adresser à la section d'Auxerre son adhésion aux idées génératrices de son vœu, savoir : démocratisation de

la justice par le recrutement des citoyens chargés de ce service et par leur contact permanent avec les justiciables ; simplification des procédures et diminution des frais par la suppression des obligatoires intermédiaires ; mais se refuse à empiéter sur le domaine législatif, en précisant les procédés à employer pour parvenir à leur réalisation, même par voie de simple indication.

II. La section de Montreuil-sous-Bois, émue des conséquences qu'on pourrait faire découler d'un récent arrêt de la Cour de cassation, dans lequel elle énonce cette thèse que la grève doit être considérée comme rompant définitivement le contrat de travail entre le patron et l'ouvrier ; estime que la Cour de cassation appliquant la loi et l'interprétant dans la limite de ses attributions, aucune protestation ne saurait être formulée contre « le considérant, objet de la discussion », mais que cette interprétation, conçue d'après les principes généraux qui ont présidé à la rédaction du Code civil (1803) est en contradiction manifeste avec l'esprit des dispositions législatives plus récentes sur la réglementation du travail, notamment sur l'arbitrage en cas de grève ; qu'il suffit qu'une telle interprétation soit possible pour que s'impose la nécessité de modifier les textes qui s'y prêtent ; qu'en effet les dispositions du Code civil réagissant les contrats et plus spécialement le contrat de louage d'ouvrage, telles qu'elles existent encore, se rapportent uniquement à la réglementation du contrat envisagé au point de vue du patron et de l'ouvrier pris individuellement ; que, bien antérieures aux conceptions actuelles du travail collectif, ces dispositions n'ont pas et n'ont pu réglementer les conditions des engagements collectifs des travailleurs ; émet le vœu que sans délai, les Chambres élaborent et votent de nouveaux textes applicables aux engagements collectifs du travail en mettant ces textes d'accord avec les mœurs et les conditions nouvelles du travail collectif.

III. La section de Montreuil, considérant que des événements récents ont montré que la dénonciation du Concordat est la seule mesure capable de mettre fin aux conflits inévitables entre un grand Etat démocratique et le Vatican, renouvelle ses vœux précédents en demandant plus instamment que jamais la séparation des Eglise et de l'Etat.

IV. La section de Montreuil s'associe au vœu formulé par le Comité radical de Grenelle, tendant à faire donner le nom d'Emile Zola au boulevard Saint-Germain et décide de deman-

der au Conseil municipal de Montreuil de vouloir bien donner le nom de ce grand citoyen à une rue de notre ville.

V. La section de Montreuil s'associe au vœu de la section de Pantin relatif à la réforme des programmes de l'enseignement primaire dans un esprit nettement laïque.

Narbonne (Aude).

Le 29 mai, M. Gaston Doumergue, ministre des Colonies, recevait à Narbonne les corps constitués et les groupes républicains.

M. Jean Guiraud, président, a présenté le bureau de la section narbonnaise, auquel avait bien voulu se joindre M. Dagain, ancien président, en ces termes :

« Monsieur le ministre,

« Dans sa séance du 22 mai 1904, la section narbonnaise de la Ligue des Droits de l'Homme a chargé son bureau de vous présenter, au moment de votre visite à Narbonne, ses vœux de cordiale bienvenue.

« Elle vous prie de vouloir bien vous faire son interprète auprès de M. Combes, président du Conseil, et de ses vaillants collaborateurs, et leur dire avec quelle sympathique admiration elle suit l'action ferme et résolue que le gouvernement apporte dans la voie des réformes démocratiques. Félicitations, encouragements et longue vie au ministère ! Cette mission nous honore, et nous nous en acquittons de tout cœur. »

Le ministre a répondu :

« Monsieur le président, la démarche que fait en ce moment la Ligue des Droits de l'Homme, me touche d'autant plus qu'elle s'adresse à un collègue. Je fais moi-même partie de la Ligue. Déjà simple député, je lui avais donné mon adhésion. C'est vous dire combien j'en apprécie l'utilité et la haute portée républicaine. »

Neuilly-Plaisance (Seine-et-Oise). — Séance du 18 juin 1904.

I. La section de Neuilly-Plaisance émet le vœu que la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen soit affichée non seulement dans les justices de paix, mais dans tous les tribunaux civils et tous les tribunaux militaires.

II. La section de Neuilly-Plaisance se rallie à l'ordre du jour du 10 décembre 1903 de la section de Pantin.

Neuilly-sur-Marne (Seine-et-Oise).

Dans sa séance du 12 juin 1904, la section de Neuilly-sur-Marne a procédé au renouvellement de son bureau qui se trouve ainsi composé :

MM. Guillaume Maassen, graveur, rue Ledru-Rollin, 3, président, Félix Héricourt, rue de Paris, 67, vice-président ; Armand Boulard, secrétaire ; Justin Gérard, chauffeur, boulevard Carnot, 20, secrétaire adjoint ; Baptiste Foirest, bourrelier, rue de Paris, 72, trésorier, Georges Saillant, agriculteur, asile Ville-Evrard, trésorier adjoint ; Jules Rouy, entrepreneur de peinture, rue de Paris, 85, Edmond Foulon, cultivateur, rue de Paris, 90 ; Jules Ferret, cultivateur, rue de Gagny, 55 ; Henri Bayeux, menuisier, rue de Paris, 87 ; Joseph Roufort, employé, Asile Ville-Evrard, membres du comité.

Orléans (Loiret).

Dans sa séance du 17 février 1904, la section d'Orléans a nommé : MM. le D^r Halma-Grand, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu, rue de la Lionne, 46, président d'honneur ; Ch. Appuhn, professeur de philosophie au Lycée, rue Dauphine, 11, président ; Jean Croll, suppléant à la Justice de paix du IV^e arrondissement, rue de Loigny, 36, secrétaire ; Albert Guillonnet, comptable à l'Hôtel-Dieu, rue d'Illiers, 99, trésorier.

Pantin (Seine). — Séance du 17 mai 1904.

I. La section de Pantin adresse ses félicitations au citoyen de Pressensé, président de la Ligue des Droits de l'Homme, à l'occasion de sa juste intervention auprès du ministre de la Justice, en vue d'obtenir la mise en liberté provisoire du garde-barrière Rouffy.

II. La section proteste contre la façon dont a été jugé le citoyen Robillard à propos de l'affaire de la caserne du Château-d'Eau.

III. La section, considérant les nombreux accidents occasionnés par des militaires armés et notamment ceux qui se sont produits à Agen et à Angers dans la première quinzaine de mai, émet le vœu que le port des armes par les soldats soit supprimé en dehors du service.

IV. La section, considérant les articles IV, V et VI de la Déclaration des Droits, lesquels disent en particulier que « La liberté consiste à faire tout ce qui n'est pas nuisible à autrui » (art. IV) ; que « La loi n'a le droit de défendre que les actions

nuisibles à la société (art. V) ; que « tous les citoyens ont le droit de concourir personnellement ou par leurs représentants à sa formation (art. VI) ; considérant d'autre part les nombreuses illustrations exposées sur la voie publique représentant d'horribles scènes sanglantes et notamment les affiches placardées tout récemment par deux journaux parisiens ; considérant que ces illustrations ou affiches peuvent avoir une influence des plus pernicieuses sur l'esprit et la moralité de certains adultes et de tous les enfants ; considérant que le fait de leur exposition publique, dans un but commercial qu'il n'y a pas lieu de discuter, peut être considéré comme une action nuisible à la société, émet le vœu que les pouvoirs publics prennent les mesures nécessaires pour interdire la distribution, l'exposition et l'affichage des illustrations représentant des scènes de suicide ou de crime capables de démoralisation.

Séance du 14 juin 1904.

I. La section de Pantin, considérant que 39 ouvriers et ouvrières de Neuville (Nord) sont incarcérés depuis plus de 2 mois à la prison de Cambrai sous l'inculpation d'incendie volontaire de la maison C. à Neuville, au cours des dernières grèves du Nord ; considérant qu'il semble impossible que 39 personnes aient pu participer collectivement à l'incendie d'une maison et qu'il n'est pas admissible de les maintenir en prison jusqu'à ce que le vrai coupable soit découvert ; considérant que le maire de la commune déclare que le feu n'a pu être allumé que par imprudence ; considérant qu'au bout de 2 mois, l'enquête n'a apporté aucune preuve précise contre les accusés permettant de les déférer aux tribunaux ; considérant qu'il est impossible de traiter comme de vulgaires criminels ces 39 travailleurs, et qu'il est de toute justice de les rendre à leur travail afin qu'ils puissent assurer l'existence de leur famille, émet le vœu que M. le Garde des Sceaux veuille bien les faire remettre en liberté provisoire en attendant une ordonnance de non lieu ou leur comparution devant les tribunaux.

II. La section émet le vœu que la Commission de la séparation des Eglises et de l'Etat étudie le plus rapidement possible la proposition Dejante relative à la loi de 1873 qui vint la France au Sacré-Cœur et autorisa l'érection de la Basilique de Montmartre, et que les Chambres votent l'abrogation de cette loi.

III. La section, considérant la comparution du général Chanoine devant une Cour d'appel sous l'inculpation d'infraction à

la loi sur la chasse; considérant que pour toute infraction à la dite loi un simple particulier est déféré à un tribunal correctionnel; considérant que cette différence de comparution est tirée du fait pour le général Chanoine d'avoir un haut grade dans la Légion d'honneur, émet le vœu que toute distinction en matière de justice soit abolie et que la loi soit la même pour tous les citoyens.

Paris. — Quartier de Saint-Ambroise (XI^e Arrt).

La section Saint-Ambroise avait organisé le samedi 17 juin, salle de l'Harmonie, une conférence faite par le citoyen J. Bouniol et présidée par le D^r Levraud, député.

A l'issue de cette conférence l'ordre du jour suivant a été voté à l'unanimité :

« Les citoyennes et citoyens de la section St-Ambroise de la Ligne des Droits de l'Homme et leurs invités, réunis à la Salle de l'Harmonie au nombre de 500, après avoir entendu le D^r Levraud, député et le citoyen Bouniol dans la remarquable conférence sur les rapports de l'Etat et de l'Eglise, émettent le vœu que le Parlement poursuive avec énergie le vote de la loi assurant la séparation de l'Eglise et de l'Etat ».

Paris. — XII^e Arrondissement. — Séance du 18 mai, 1904.

La section du XII^e arrondissement de la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen émet le vœu que l'administration du Métropolitain donne pour consigne à ses employés de ne réclamer le supplément aux voyageurs porteurs de billets de 2^e classe qui sont montés en première que lorsqu'ils se sont assurés que ces voyageurs n'y sont pas montés par inadvertance.

Séance du 15 juin 1904.

I. La section du XII^e arrondissement, après avoir entendu les considérants développés par le citoyen Miraillet, émet le vœu que le Conseil municipal adopte et applique le plus tôt possible, dans les termes où elle a été formulée, la proposition faite par le citoyen Landrin, tendant à accorder à tous les vieillards indigents âgés de 70 ans au moins et aux infirmes âgés de moins de 70 ans et incapables de subvenir à leur existence, une pension de 30 francs par mois.

II. La section du XII^e, considérant que la séparation de l'Eglise et de l'Etat, ainsi que l'abrogation du Concordat, ne sauraient être différés plus longtemps sans risquer de décourager toutes les bonnes volontés, invite le gouvernement à prendre sans tarder l'initiative de ces réformes.

Paris. — Quartier d'Auteuil (XVI^e Arrt). — Séance du 30 mai 1904.

La section s'est associée au regret exprimé par le ministre de la Guerre, le même jour, à la Chambre, au sujet de l'autorisation donnée par lui pour la Marche de l'Armée. Les journeux qui organisent des sports de ce genre dans un but de publicité sont à blâmer. C'est une exploitation indigne.

Paris. — Quartier des Grandes-Carrières (XVIII^e Arrt). — Séance du 27 mai 1903.

I. La section réprouvé les complaisances diplomatiques si profondément détestables, en vertu desquelles le gouvernement de la République française croit pouvoir priver les victimes de l'autocratie russe de l'asile sur lequel ils sont en droit de compter dans la patrie de la Déclaration des Droits de l'Homme, et proteste énergiquement contre l'expulsion des deux réfugiés Bourtseff et Krakoff.

II. La section des Grandes-Carrières délègue son bureau auprès du citoyen Turot, conseiller municipal du XVIII^e arrondissement, quartier des Grandes-Carrières, afin de faire donner le nom d'Emile Zola à une des rues de son quartier.

Paris. — XX^e Arrondissement. — Séance du 1^{er} juin 1904.

Les membres de la section du XX^e arrondissement de la Ligue des Droits de l'Homme, après avoir pris, dans leur dernière réunion, connaissance d'une circulaire d'un inspecteur primaire de la Seine, circulaire dont voici un extrait : « Messieurs les directeurs et mesdames les directrices transmettent les demandes de congé en émettant un double avis sur une feuille à part, savoir : « le congé paraît-il être ou non nécessaire », ont adopté l'ordre du jour suivant : Considérant qu'en aucun cas un directeur d'école, ou une directrice d'école n'est à même de suppléer un médecin, et ne peut en conséquence émettre un avis ; considérant de plus, qu'il est à craindre que certains directeurs ou directrices émettent un avis défavorable pour des motifs tout autres que ceux d'ordre médical et que c'est, par

suite, provoquer la partialité entre collaborateurs et pousse à l'arbitraire ; considérant qu'adresser une pareille circulaire est commettre un acte aussi abusif qu'injustifié, dont on ne doit tenir aucun compte et qu'un pareil mépris des Droits de l'Homme ne peut être toléré, expriment le vœu que le ministre de l'Instruction publique rappelle cet inspecteur au bon sens. »

Pauillac (Gironde).

Dans sa séance du 3 juillet, la section de Pauillac a réélu son bureau qui se trouve ainsi composé :

MM. Leriche, mécanicien, président ; William Doreillac, électricien, rue Rabie, 21, secrétaire ; Camille Daraux, entrepreneur de menuiserie, trésorier.

Pessac (Gironde).

Dans sa dernière séance la section de Pessac a procédé au renouvellement de son bureau qui se trouve ainsi composé :

MM. Gabriel Trarieux, homme de lettres, président d'honneur ; Adrien Déreix, villa de l'Aurore, président ; Albert Lacoste, industriel, vice-président ; Dupuy, conseiller municipal de Talence, vice-président ; François Neuvielle, comptable, villa Jean-Kené, secrétaire général ; F. Couylas, charpentier, conseiller municipal, chemin des Acacias, secrétaire adjoint ; Benjamin Abadie, commis ambulant des postes et télégraphes, villa Bernard, trésorier, Paul Besse, ferblantier, trésorier adjoint.

Pézenas (Hérault). — Séance du 7 juin 1904.

La section de Pézenas a voté la somme de 20 francs pour la fête laïque du 19. Sur l'initiative de M. Ricaud, professeur, vice-président, une souscription, ouverte par la section, a produit 132 fr. 90 qui ajoutés au don de 20 francs, font 152 fr. 90. Dans sa réunion du 17, la section a pris à sa charge, avec le produit de la souscription, la distribution des gâteaux et rafraîchissements aux filles et garçons des écoles laïques. Les frais ne s'élevant qu'à 117 francs, la section a remis 35 francs entre les mains du comité d'organisation de la fête pour en disposer à son gré.

Avant de lever la séance M. A. Tarascon, président, a proposé de voter des félicitations au groupe d'études sociales l'Avant-Garde pour son don de 10 francs à la souscription, plus 3 fr. 50 de collecte parmi les adhérents du groupe. Il féli-

cite spécialement M. Ricaud, pour son idée généreuse de lancer des listes de souscription.

Pithiviers (Loiret). — Séance du 29 mai 1904.

Les membres de la section de Pithiviers adressent à M. Emile Combes, président du Conseil, ministre de l'Intérieur, ses félicitations pour l'énergie avec laquelle il défend les droits de la société laïque contre les menées cléricales et réactionnaires. Il l'engage à poursuivre énergiquement la lutte contre les congrégations en leur retirant le droit d'enseignement, prélude du combat final qui doit se terminer par la séparation des Eglises et de l'Etat et par le triomphe de la raison sur l'erreur, la superstition et le mensonge.

Pontarlier (Doubs).

La section de Pontarlier s'est réunie le 12 juin 1904 en assemblée générale, sous la présidence de M. Emile Thomas, président de la section.

M. Emile Thomas a rappelé que la section avait été éprouvée par les décès de MM. Kohler, trésorier de la section; J. Girard, conseiller municipal, victime du 2 décembre, et Désiré Vachon. Il a exprimé les regrets de la section. Puis, après avoir rappelé le succès du parti républicain aux élections municipales, il a donné la parole à M. J. Paquette, qui a fait une intéressante conférence, ayant pour titre « L'Union nécessaire ».

La section a ensuite adopté les vœux suivants :

I. Le section pontissalienne, considérant que dans l'Université il est encore fait usage de rapports secrets; que ces rapports, héritage des administrations d'ancien régime, sont actuellement un anachronisme; que de pareils procédés, contraires à toute justice et à toute loyauté, répugnent profondément aux consciences droites; qu'il convient de mettre en harmonie nos administrations, œuvres du passé, avec l'esprit démocratique qui anime ou doit animer nos institutions et nos mœurs; que les rapports secrets donnent aux administrateurs réactionnaires le moyen de satisfaire sournoisement leurs petites passions, et de tuer ainsi, lentement mais sûrement, ceux de leurs subordonnés qui leur déplaisent, sans jamais craindre la lumière équitable et vengeresse; qu'il appartient spécialement à la Ligue de protester contre tous les huis clos et toutes les oppressions; demande instamment la suppression complète et effective des rapports secrets dans l'Université, et

prie le Comité central de faire, dans ce sens, une démarche pressante au Ministère de l'Instruction publique, et au besoin de charger un député ou un sénateur, membres du Comité, de porter la question à la tribune du Parlement.

Ce vœu est adopté à l'unanimité, avec extension à toutes les administrations de l'Etat sur la demande d'un membre.

II. La section pontissaliennne, considérant que la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, articles 10 et 11, reconnaît expressément le droit pour tout citoyen de parler et d'écrire selon ses opinions, sans pouvoir être inquiété, sauf à répondre de l'abus de la liberté de la plume et de la parole dans les cas déterminés par la loi; considérant que l'arbitraire administratif ne saurait, dans une démocratie, limiter les libertés fondamentales et s'opposer ainsi à l'œuvre du législateur; considérant qu'en fait des ministères même républicains ont frappé ou menacé des membres de l'Université, et en particulier des professeurs, coupables d'avoir fait, en République, devant des auditoires républicains, des conférences républicaines; que ces mesures sont formellement contraires à l'esprit démocratique; que d'ailleurs il est au moins étrange, au moment où le pays réclame si justement l'épuration de certaines administrations de voir un Ministre de l'Instruction publique frapper ceux de ses subordonnés qui pensent, parlent et agissent en libres républicains; que la liberté est surtout due à ceux à qui nous confions l'éducation de la jeunesse, à moins d'instituer un nouveau dogmatisme et de Césariser les esprits pour préparer ainsi inconsciemment la voie à de futurs despotismes; qu'il est peut-être inutile d'entretenir tant d'écoles de tous degrés, si les instituteurs et professeurs, si tous les éducateurs enfin qui s'y sont formés, doivent se réserver exclusivement à l'enseignement intérieur, sans jamais faire extérieurement acte de citoyens et transmettre, chacun selon ses moyens, le dépôt de raison et de science qui lui a été confié; que l'administration universitaire viole actuellement les principes essentiels de liberté, de justice et de solidarité, et entrave l'œuvre nécessaire d'émancipation sociale; émet le vœu à l'unanimité, que le Comité central fasse une démarche pressante au ministère de l'Instruction publique, pour obtenir que, dans aucune Académie, on n'exige des membres de l'Université une déclaration avant toute conférence; qu'on supprime à cet égard toute censure préalable; que les membres de l'Université, citoyens comme les autres, soient légalement et réellement libres de

leur parole et de leur plume, sans aucune mesure administrative qui vienne limiter pour eux la liberté due et accordée à tous, sans jamais pouvoir être inquiétés à ce sujet, sauf dans les cas prévus par les lois, sous la forme et dans les mêmes conditions que les autres citoyens.

Pont-de-Barret (Drôme). — Séance du 9 juin 1904.

La section de Pont-de-Barret adresse à la famille du grand citoyen Trarieux, président fondateur de la Ligue, l'expression de ses plus vives condoléances pour la perte qu'elle a éprouvée, et salue en sa mémoire le grand patriote si animé des principes de justice sociale.

Port-Louis (Morbihan).

Une nouvelle section de la Ligue des Droits de l'Homme vient de se constituer à Port-Louis. Elle a élu un bureau composé comme suit :

MM. Marcel Charrier, directeur d'usine, président ; Henri Archereau, cafetier, propriétaire, secrétaire ; Jules Caro fils, entrepreneur de travaux publics, trésorier.

Port-Vendres (Pyrénées-Orientales). — Séance du 28 mai 1904.

I. Considérant que les processions étant une manifestation du culte catholique constituent une sorte de défi aux idées de progrès dont s'inspirent les véritables républicains ; que par ces manifestations carnavalesques publiques le culte catholique semble vouloir jouir d'un privilège dont aucun culte n'oserait s'autoriser ; qu'il convient de ne pas froisser un grand nombre de républicains qui comprennent que le culte catholique propagé dans la nation le mensonge et, par cela même, est dangereux pour la République dont les bases sont établies sur la vérité, la réalité, la justice, la section félicite les dix-neuf membres du conseil municipal qui ont interdit les processions dans le territoire de la commune de Port-Vendres, prie M. le Maire de la commune de Port-Vendres de lire le présent ordre du jour de félicitations à la prochaine séance du conseil municipal.

II. La section compte sur le Gouvernement pour affirmer les droits du pouvoir laïque ; préparer et faire aboutir à bref délai la séparation des Eglises et de l'Etat. Elle honore plus particulièrement MM. Combes et Pelletan pour l'inlassable courage dont ils font preuve en présence de la lutte déchaînée de toutes les réactions.

III. La section félicite M. Jules Pams pour tous les votes qu'il a émis dans la séance du 27 mai à la suite du débat relatif à l'incident diplomatique survenu entre le Vatican et la République française.

Puy (Le) (Haute-Loire). — Séance du 4 juin 1904.

Les membres de la section du Puy, réunis en assemblée générale le samedi 4 juin 1904, sont de cœur avec leurs collègues du Comité central et les représentants de toutes les sections qui célèbrent à la même heure le sixième anniversaire de la fondation de la Ligue. Ils adressent toutes leurs félicitations à leur président, M. Francis de Pressensé, et aux membres du Comité central qui, par leur dévouement et une activité inlassable, ont fait de la Ligue des Droits de l'Homme une association puissante et bienfaisante.

Le 25 juin 1904, la section du Puy a organisé une réunion publique qui a réuni environ cinq cent personnes. M. Boutaud, président de la section, a prononcé une allocution et a présenté le conférencier, M. Lucien Le Foyer. M. Le Foyer a fait une conférence très applaudie sur « République et Liberté ». Il a examiné la situation politique actuelle et il a chaleureusement défendu les idées de justice, de fraternité et de paix. Son discours a produit une grande impression.

Dans son assemblée générale du 10 juillet 1904, la section du Puy a procédé au renouvellement de son bureau qui se trouve ainsi composé :

MM. Henri Blanc, ancien député, avocat général à Rouen, président d'honneur ; Laroue, chevalier de la Légion d'honneur, officier d'Académie, ancien vice-président du conseil général, président d'honneur ; Joseph Boutaud, docteur en droit, avocat, rue Portail-d'Avignon, 4, président ; Adolphe Odru, professeur agrégé, au lycée, vice-président ; Georges Roche, instituteur au Puy, secrétaire ; Joseph Martin, instituteur au Monteil, secrétaire adjoint ; Alfred Moiselet, peintre décorateur place du Marché-Couvert, trésorier ; Charles Figier, négociant, place du Breuil, 31, trésorier adjoint.

Remiremont (Vosges). — Séance du 12 juin 1904.

La section de Remiremont de la Ligue des Droits de l'Homme émet le vœu que M. le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts exige l'affichage de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen dans toutes les classes de

lycées, collèges et écoles publiques de la France où cette Déclaration ne se trouve pas encore. Le tableau contenant le texte de cette Déclaration sera imprimé et placé de telle façon qu'elle puisse être facilement lue par les élèves.

La section de Remiremont émet également le vœu que cette Déclaration soit lue entièrement et commentée à la rentrée des classes, date qui coïncide avec l'anniversaire de l'adoption de la Déclaration par l'Assemblée nationale constituante, le 2 octobre 1789.

Elle désire enfin que cette lecture soit l'occasion d'une sorte de fête laïque à la rentrée des classes.

Rodez (Aveyron). — Séance du 19 mai 1904.

I. Les membres de la section ruthénoise de la Ligue des Droits de l'Homme, considérant que par le seul monopole sont garantis les droits imprescriptibles et essentiels de l'enfant, demande le monopole de l'enseignement par l'Etat à tous les degrés.

II. Considérant que la protestation du pape envoyée par l'intermédiaire du cardinal Merry del Val contre le voyage du Président de la République en Italie est un véritable défi porté à la nation française, la section de Rodez demande le rappel immédiat de notre ambassadeur à Rome, en attendant que la Chambre des Députés et le Sénat votent la séparation des Eglises et de l'Etat.

Rouen (Seine-et-Inférieure). — Séance du 4 juin 1904.

I. La section rouennaise de la Ligue des Droits de l'Homme, spécialement réunie en assemblée générale le 4 juin 1904 à l'occasion du 6^e anniversaire de la fondation de la Ligue, après avoir entendu différents orateurs et passé en revue les événements des six dernières années dans lesquelles cette grande association a joué un rôle si considérable et si glorieux, rend un nouvel hommage à la mémoire des grands citoyens, les Scheurer-Kestner, les Zola, les Trarieux, les Grimaux, les Molinier, les Giry, les Duclaux, et au D^r Gibert (du Havre), qui se sont immortalisés en se sacrifiant à la cause de la Vérité et de la Justice ; elle adresse l'expression de son dévouement et de sa reconnaissance au Comité central et félicite en particulier son vaillant président du courage et de la tenacité avec lesquels il lutte partout et sur tous les terrains contre l'iniquité, le fanatisme et la barbarie.

II. Attendu que les dernières élections municipales ont révélé

une fois de plus les multiples inconvénients de la législation actuelle qui ne garantit pas le secret du vote ; attendu que de nombreux électeurs, auxquels leurs situation sociale ou leur fermeté de caractère n'assure pas une indépendance suffisante, s'abstiennent de voter selon leur désir et leur conviction, soit parce qu'ils se trouvent réellement en présence de gens peu scrupuleux chargés de les influencer et de les surveiller, soit parce qu'à tort ou à raison ils redoutent les indiscretions des membres du bureau ; attendu que les désordres qui ont signalé les élections de certaines communes sont dus uniquement à des préoccupations de cette nature ; attendu qu'une loi garantissant le secret du vote, remédierait à la plupart de ces inconvénients ; attendu qu'il s'agit ici de garantir au citoyen le libre exercice du premier de ses droits et que cette grave question ne saurait laisser indifférente la Ligue des Droits de l'Homme, émet le vœu que le Comité central et les membres du Parlement appartenant à la Ligue fassent les démarches nécessaires pour obtenir aussi rapidement que possible la discussion du projet de loi, déposé depuis longtemps, concernant la liberté et le secret du vote.

III. La section rouennaise de la Ligue des Droits de l'Homme réunie en assemblée générale le 4 juin 1904, après avoir entendu ceux de ses membres qui l'ont représentée au Congrès de la Ligue (mars-avril derniers) ; attendu qu'il résulte de leur rapport que le temps a manqué au Congrès pour discuter avec l'attention et l'ampleur qu'elles comportaient une partie des importantes questions qui figuraient à son ordre du jour ; attendu qu'un certain nombre de délégués venant de départements éloignés ont été fort déçus de ne pouvoir prendre la parole et participer à la discussion de certaines de ces questions, selon le mandat qu'ils avaient reçu de leur section ; attendu que la leçon à tirer de cette première réunion du Congrès, en ce qui concerne son mode de travail, ne doit pas être perdue ; qu'il importe, en effet, non de décourager, mais de stimuler le zèle des sections de province en leur assurant une part effective de collaboration aux travaux de la Ligue, spécialement à ceux du Congrès ; attendu que les réunions du soir sont évidemment insuffisantes pour permettre au Congrès d'étudier, comme il convient, les graves et nombreuses questions qui doivent lui être soumises ; attendu qu'il semble possible de remédier en grande partie aux inconvénients signalés plus haut : 1° en nommant de grandes commissions où tous les délégués auraient de loisir de se faire entendre et qui prépareraient *dans la journée*,

les projets destinés à être discutés dans les réunions générales du soir ; 2° en classant les questions mises à l'ordre du jour, selon leur degré d'urgence et d'importance ; émet le vœu que cette question d'organisation soit étudiée par le Comité central et par les sections.

Sahorre (Pyrénées-Orientales). — Séance du 8 juin 1904.

La section de Sahorre de la Ligue des Droits de l'Homme, considérant que, dans les demandes d'emploi, la bonne foi du Gouvernement est assez souvent trompée par les renseignements qu'on lui fournit ; considérant que c'est une nécessité d'écarter des administrations tous les ennemis de la République ; émet le vœu qu'il soit expressément recommandé aux chefs d'administration de bien s'assurer, avant de donner suite aux demandes d'emploi, que les intéressés sont de sincères démocrates et que les apostilles émanent également de bons républicains.

Dans sa séance du 8 juin 1904, la section de Sahorre a nommé M. Hilarion Darnaud, directeur d'école laïque en retraite, officier d'académie, président.

Saint-Claude (Jura).

Dans sa dernière séance, la section de St-Claude a nommé M. Macllet, professeur au collège, rue Christin, 5, président, en remplacement de M. Albert Cadenat.

Saint-Flour (Cantal). — Séance du 28 mai 1904.

I. La section s'associe à l'unanimité au vœu émis le 17 janvier 1904, par la section de Mende, tendant à empêcher les séminaristes de voter dans la ville où ils sont internés et enrégimentés ; elle renouvelle, à cette occasion, un vœu précédemment émis, demandant la suppression du paragraphe 2 de l'article 14 de la loi de 1884, accordant l'électorat aux citoyens inscrits au rôle des quatre contributions ou à celui des prestations.

II. La section de Bléneau (Yonne) soumet à la Ligue un vœu tendant à la réduction de tous les gros traitements au chiffre maximum de 9.000 francs afin qu'aucun fonctionnaire ne soit plus rétribué que les députés. La section de Saint-Flour, considérant qu'il n'y a aucune assimilation à établir entre les fonctionnaires et les représentants du peuple, n'adopte pas le vœu ainsi formulé. Mais elle s'y associe en ce qu'il demande

en principe la diminution des gros traitements, l'augmentation des petits, et la suppression des emplois inutiles.

III. La section s'associe ensuite à plusieurs vœux soumis à son approbation par la Loge clermontoise : « Les Enfants de Gergovie », et tendant aux fins suivantes :

1° « Que tous les officiers soient astreints à prendre, en présence de la troupe en armes, de fonctionnaires délégués, de représentants des corps élus, de commissaires nommés par les Chambres, l'engagement d'honneur de servir avec dévouement et fidélité la République, d'obéir à ses lois, de protéger et défendre ses institutions et de se soumettre aux ordres du pouvoir civil.

2° « Que tous les officiers servant actuellement dans leur pays d'origine, qui, apparentés à des familles hostiles au gouvernement, se sont fait remarquer par leur attitude antirépublicaine, soient immédiatement déplacés.

3° « Qu'à l'avenir aucun officier sollicitant la faveur de servir dans son pays n'obtienne satisfaction qu'après avis favorable du préfet du département dans lequel il désire servir.

4° « Que les drapeaux et étendards de l'Armée reprennent la devise des drapeaux de la Révolution : « Discipline, soumission aux lois » et que cette devise, cette soumission aux lois soit imposée à tous les militaires, aux généraux surtout ; le salut de la République l'exige.

5° « Que le cadre de réserve soit supprimé pour les officiers généraux. Comme les officiers de tous grades les généraux et assimilés pourraient être mis d'office à la retraite par décision du Président de la République, sur la proposition du ministre de la Guerre, dès qu'ils auraient acquis des droits à une pension de retraite ; ils resteraient pendant cinq ans à la disposition du ministre.

6° « Que la loi du 19 mai 1834 sur l'état des officiers soit ainsi modifiée :

« Art. 3. — La disponibilité est la position de l'officier privé de son emploi pour une cause indépendante de sa volonté, infirmités temporaires, suppression d'emploi.

« Art. 4. — La non activité est la position de l'officier, (général, supérieur, ou subalterne), privé de son emploi par mesure disciplinaire.

IV. La section émet un vœu en faveur du rachat des chemins de fer de l'Etat.

V. La section émet un vœu en faveur du monopole des assurances.

Saint-Gaultier (Indre). — Séance du 12 juin 1904.

I. Les membres de la section de Saint-Gaultier adressent au gouvernement leurs sincères félicitations pour la lutte ferme contre les congrégations et l'engagent à faire le possible pour arriver à la réalisation des projets suivants : 1° suppression des Conseils de guerre en temps de paix; 2° vote de la loi établissant l'impôt sur le revenu.

II. Les membres de la section de Saint-Gaultier adressent leurs sincères félicitations à M. le président Francis de Pressensé.

Saint-Laurent-de-la-Salanque (Pyrénées-Orientales). — Séance du 13 juin 1904.

I. Considérant que Pie IX ayant, en vertu de son soi-disant droit d'infaillibilité, lors du voyage de notre vénéré président Emile Loubet, qui rendait visite au roi et à la nation italienne dans Rome, fulminé contre le gouvernement de la République, parce que cette visite lui déplaisait, attendu qu'il ne serait pas digne d'un gouvernement de défense et d'action laïque d'être allé s'aplatir et baiser la mule de l'inquisiteur romain, la section laurentine félicite le président du Conseil et tous ses collaborateurs pour l'attitude énergique qu'ils ont déployée, en rappelant l'ambassadeur M. Nisard; en outre, la section prie le ministre des Cultes de demander aux Chambres de faire voter la dénonciation du Concordat, la suppression du budget des Cultes, la séparation des Eglises et de l'Etat; elle l'invite à saisir le moment où toutes les moqueries de France prennent le mot d'ordre du pontife romain et créent un courant d'agitation contre le gouvernement que le pays s'est donné, pour frapper ces promoteurs de désordre au bon endroit: « la caisse »; elle prie le gouvernement de s'appuyer sur le peuple qui le soutiendra pour faire aboutir toutes les réformes politiques, économiques et sociales de son programme; car le peuple de France est sincèrement républicain et anticlérical; il en a donné une nouvelle preuve aux élections municipales des 1^{er} et 8 mai 1904.

II. La section laurentine de la Ligne des Droits de l'Homme et du Citoyen s'associe pleinement à l'ordre du jour qui a été adopté par la section de Perpignan dans sa séance du 4 juin 1904, proteste et réprovoque à son tour la conduite de la municipalité réactionnaire de Perpignan, d'avoir révoqué les employés pour leurs opinions républicaines. La section laurentine envoie ses plus sincères félicitations aux victimes de la réaction.

III. La section a adressé à M. Léon Bourgeois ses plus sincères condoléances et l'expression de sa profonde et respectueuse sympathie ; elle s'associe de tout cœur aux cruelles épreuves qu'il vient de traverser.

IV. La section laurentine adresse au gouvernement et en particulier au président du Conseil, ainsi qu'aux députés qui ont soutenu le ministère ses plus sincères félicitations ; engage le ministère à continuer la lutte contre la réaction cléricaliste nationaliste, voue au mépris les faux républicains et socialistes alliés de la droite qui n'hésitent pas à compromettre l'avenir de la République pour satisfaire leurs cyniques appétits et leur ambition effrénée, et lève la séance aux cris de : « Vive la République ! A bas les réactions ! »

Saint-Mandé (Seine). — Séance du 16 mai 1904.

I. Considérant que la mortalité annuelle par tuberculose est de 41 pour dix mille habitants en France et ne cesse d'augmenter depuis quelques années ; que, d'autre part, l'Angleterre a vu le chiffre de sa mortalité par tuberculose diminuer de moitié en l'espace d'un demi-siècle et tomber à 13 pour dix mille habitants, grâce à l'hygiène de l'individu et de l'habitation ; qu'il est impossible de ne pas être ému et humilié par le contraste éloquent de ces chiffres élémentaires ; la section mandéenne émet le vœu que l'administration supérieure de l'Etat (Ministère de l'Intérieur, Conseil supérieur d'hygiène) entreprenne une étude méthodique et précise de cette question de la préservation de la tuberculose en Angleterre, pour la réaliser ensuite dans notre pays.

II. Dans cette même séance l'assemblée décide de verser quarante francs au Comité central pour le monument à élever à son regretté président Trarieux et d'ouvrir une souscription individuelle parmi ses membres pour le même objet.

III. La section décide également l'envoi au Comité central d'une adresse de condoléances pour la mort de l'éminent professeur Duclaux, sur la proposition présentée par M. Prévost.

Saint-Martin-de-Brômes (Basses-Alpes). — Séance du 4 juin 1902.

Le samedi soir 4 juin, M. Malon, conseiller d'arrondissement, est allé à Saint-Martin faire une conférence publique sur le but de la Ligue des Droits de l'Homme. La salle de la Mairie, où avait lieu la réunion, était bondée de citoyens désireux d'écouter les explications du conférencier.

Saint-Nazaire (Loire-Inférieure). — Séance du 30 mai 1904.

La section nazairienne de la Ligue des Droits de l'Homme, réunie en assemblée générale le lundi 30 mai 1904, sous la présidence de M. Merlhe, président de la section, adresse à M. Combes, président du Conseil des ministres, et aux membres du gouvernement, ses sincères félicitations pour l'énergie dont ils ont fait preuve en répondant à la provocation du pape par le rappel de notre ambassadeur près du Vatican; les engage à continuer la lutte jusqu'à la séparation de l'Eglise et de l'Etat et la dénonciation du Concordat; émet aussi les vœux : 1° que les fonds provenant du budget des cultes soient affectés à la création d'une caisse de retraite pour les vieux travailleurs et les infirmes des deux sexes; 2° que tout membre du clergé se livrant à un commerce quelconque (vente de cierges, chapelets, livres, croix, médailles, etc.), soit patenté au même titre que les autres contribuables.

Saintes (Charente-Inférieure).

Une nouvelle section de la Ligue des Droits de l'Homme vient de se constituer à Saintes.

Elle a élu un comité composé comme suit :

MM. Adrien Chalifour, avocat, président; Louis Delage, chef de train au chemin de fer de l'Etat, rue Adolphe-Bruneau, 18, vice-président; Désir Bargeas, instituteur adjoint, école Lemercier, rue Denfert-Rochereau, 35, secrétaire; Emile Louis Forcet, secrétaire de la sous-préfecture, rue Saint-François, 7, trésorier.

Severac-le-Château (Aveyron). — Séance du 28 mai 1904.

I. La section de Séverac-le-Château charge M. Francis de Pressensé, président du Comité central, de présenter à la famille Duclaux, si cruellement éprouvée, ses plus sincères sentiments de condoléances. Elle salue en M. Duclaux le grand savant dont les travaux ont enrichi la science; le courageux citoyen qui n'hésita pas au moment de l'affaire Dreyfus à se jeter au plus fort de la mêlée pour faire triompher la justice et la vérité; le libre penseur qui est allé dormir son dernier sommeil dans sa terre natale sans oraisons et sans accompagnement de prêtres.

II. Les membres de la section de Séverac-le-Château émettent

le vœu que le Gouvernement hâte la séparation des Eglises et de l'Etat.

Seyne (La) (Var). — Séance du 4 juin 1904.

I. Considérant qu'il n'est pas conforme aux principes démocratiques que certains fonctionnaires de la République, dont la plupart lui sont hostiles, touchent des émoluments exagérés, tandis que, d'un autre côté, une foule de modestes travailleurs, presque tous dévoués au régime républicains, végètent pendant toute leur vie, l'Etat se montrant très parcimonieux à leur égard, la section émet le vœu que le gouvernement réduise les gros traitements, au fur et à mesure des vacances d'emploi, et augmente dans la plus large mesure possible ceux des modestes serviteurs dont les allocations sont actuellement insuffisantes pour faire face aux charges de famille.

II. Considérant que le suffrage universel constitue la base de la République et que l'exercice du droit de vote doit être garanti d'une manière efficace et non d'une façon dérisoire, la section émet le vœu. 1° Que le Parlement vote à bref délai une loi ordonnant le vote sous enveloppes uniformes mises gratuitement à la disposition des électeurs en même temps que leur carte d'électeur. Ces enveloppes devront porter le sceau de la Mairie et être distribuées en double, en cas de ballottage. 2° Que le nombre des affiches soit limité afin de ne pas permettre aux candidats possesseurs d'une grande fortune ainsi qu'aux candidats patronnés par la finance, par l'église, par les puissantes compagnies, le honteux privilège de couvrir les murs d'une ville avec une multitude de placards multicolores auxquels ne peuvent répondre les candidats représentant le prolétariat.

III. La section adresse des félicitations au citoyen Maurice Allard, député de Draguignan, pour le magistral discours qu'il a prononcé à la Chambre des députés le 27 mai 1904, concluant à la suppression de l'ambassade du Vatican et à la dénonciation immédiate du Concordat.

IV. La section Seynoise profite de cette occasion pour inviter le député Allard à faire tout son possible pour que le monopole si abusif des inhumations soit enlevé aux pompes funèbres dans le plus bref délai, pour être placé sous la tutelle des communes.

Somain (Nord).

Dans sa séance du 11 juin 1904, la section de Somain a pro-

cédé au renouvellement de son bureau qui se trouve ainsi composé :

MM. Henri Carpentier, brasseur, rue Condorcet, président ; Georges Lnère, employé, rue de Bruilles, 29, secrétaire ; René Duflot, conseiller d'arrondissement, rue de Bruilles, trésorier.

Sospel (Alpes-Maritimes).

Dans sa séance du 29 mai 1904, la section de Sospel a procédé au renouvellement de son bureau qui se trouve ainsi composé :

MM. Louis Souлары, président ; Philippe Ozenda, propriétaire, vice-président ; Lazare Daniel, retraité, vice-président ; Charles Ferrand, limonadier, secrétaire ; Marc Aurèle Ipert, maître cordonnier, secrétaire-adjoint ; Adolphe Lambert, employé des eaux et forêts, trésorier ; Marius Audol, instituteur à Castillon ; Albert Garaccio, propriétaire ; Mme Ferrari Marie, épouse Daniel Lazare, membres du bureau.

Thonon (Haute-Savoie).

Une nouvelle section de la Ligue des Droits de l'Homme vient de se fonder à Thonon.

Elle a élu un bureau composé comme suit :

MM. Degoutte, commissaire de police, président ; Ortial, professeur au collège, clos Bellacour, place des Arts, 1, secrétaire ; Thénoz, professeur de mathématiques, trésorier ; Eugène Louis Dret, gardien chef de la prison, Paul Marillier, professeur de physique ; Piccot, brasserie, membres du comité.

Valensole (Basses-Alpes). — Séance du 27 mai 1904.

Considérant que la France républicaine ne doit pas tolérer l'intervention du pape dans nos relations extérieures, que, dans sa note communiquée à toutes les puissances, le pape laisse percer ses prétentions au pouvoir temporel, que cette note constitue une insulte et une provocation à la France, que la France républicaine et libre-penseuse ne peut qu'accepter avec joie la lutte que lui offre un pape de combat, émet le vœu que le gouvernement, répondant par des actes décisifs à la boutade du pape, prenne au plus tôt les mesures nécessaires pour arriver à la rupture complète des relations de la France avec le Vatican, à la dénonciation du Concordat et à la séparation des Eglises et de l'Etat.

Vatan (Indre).

Une nouvelle section de la Ligue des Droits de l'Homme vient de se constituer à Vatan.

Elle a élu un comité composé comme suit :

MM. Mornet, directeur de l'Ecole publique, président ; Noguez, commerçant, vice-président ; Redon, instituteur, secrétaire général ; Naudin, instituteur, trésorier ; Morel, à Giroux ; Ringuet, à Gully, membres du bureau.

Villars (Algérie). — Séance du 29 mai 1904.

La section de Villars, réunie en assemblée générale à la mairie de Villars, le 29 mai 1904, a décidé d'adresser, en même temps que l'affirmation de sa foi républicaine et de son attachement à notre Gouvernement l'assurance de toute sa sympathie à M. le gouverneur général Jonnart, ainsi qu'aux autorités locales et départementales, et les prie de voir en elle un auxiliaire ardent pour la diffusion des idées de justice dont ces fonctionnaires sont les plus énergiques défenseurs.

Villefranche-de-Rouergue (Aveyron).

Dans sa séance du 27 juin 1904, la section de Villefranche-de-Rouergue a procédé au renouvellement de son bureau qui se trouve ainsi composé :

MM. Théophile Barbier, rue Lapeyrade, 50, président ; Dominici, rue de la Fontaine, vice-président ; Ch. Marteau, professeur au collège, avenue de la Maladrerie, 4, secrétaire ; Eugène Pascal, négociant, trésorier.

Villefranche-sur-Mer (Alpes-Maritimes). — Séance du 28 mai 1904.

I. Les membres de la section de Villefranche-sur-Mer adressent à M. Combes, président du Conseil des Ministres, et à toute le ministère d'action républicaine, l'assurance de leurs respectueux dévouement et de leurs sentiments profondément républicains ; ils félicitent le ministère de la vigueur qu'il déploie dans la lutte contre le cléricalisme et la réaction ; l'engagent à persévérer dans la voie des réformes démocratiques et sociales ; ils approuvent hautement le rappel de l'ambassadeur près du Vatican, réponse énergique aux insolences et aux prétentions absurdes de la papauté ; ils engagent vivement M. Combes et ses collaborateurs à continuer la lutte contre l'éternel ennemi de la liberté sous toutes ses formes et à profiter de l'occasion présente

pour hater la dénonciation du Concordat et la séparation définitive des Eglises et de l'Etat.

II. Les membres de la section de Villefranche-sur-Mer, réunis à l'occasion de la fondation de la section, adressent à M. Poulan, député de la circonscription, l'assurance de leurs sentiments républicains, et l'engagent vivement à soutenir par ses votes le ministère d'action républicaine, présidé par M. Combes.

Le 29 mai, la section de Villefranche a organisé une réunion publique, à laquelle ont assisté 250 personnes environ. M. Lecoq, professeur au lycée d'Avignon, a fait une conférence intitulée « le ciment du bloc. » Il a obtenu un très vif succès.

Villefranque (Basses-Pyrénées).

Une nouvelle section de la Ligue des Droits de l'Homme vient de se constituer à Villefranque.

Elle a élu un comité composé comme suit :

MM. Pierre Delzangles, propriétaire, président ; Arnaud Labiaguerre, tanneur, vice-président ; Victor Castagnet, boulangier, secrétaire-trésorier.

Villeneuve-Saint-Georges (Seine-et-Oise).

Une nouvelle section de la Ligue des Droits de l'Homme vient de se former à Villeneuve-Saint-Georges.

Elle a élu un comité composé comme suit :

MM. Chevalier, rentier, adjoint au maire, rue Hermand-d'Aix, 30, président ; Ernest Chemineau, représentant de commerce, rue de l'Orme, 8, secrétaire-trésorier.

Le Dr Sicard de Plauzoles, membre du Comité central a fait, le 18 juin 1904, une conférence sur la « Ligue, la République et la Réaction ».

Souscription pour la Propagande républicaine

Le Comité central adresse un pressant appel aux sections et aux membres de la Ligue des Droits de l'Homme en faveur de la souscription pour la propagande républicaine.

Cette souscription qui est ouverte en permanence au siège de la Ligue, rue Jacob, 1, permet seule de pourvoir

aux frais des conférences et à la publication des brochures de propagande, ainsi qu'à l'envoi dans les écoles qui en font la demande, des tableaux de la Déclaration des Droits de l'Homme.

SIXIÈME LISTE DE L'ANNÉE 1904

Section de Boulogne-sur-Seine	6 50	J. Etcheberry, à Bordeaux	» 50
Vincenot, à Nantes	5 »	Section de Lisieux	7 »
Chapuis, à Avignon	4 »	Alph. Larroque, à Mont-de-Marsan	» 50
Michel Corday, à Paris	5 »	Joby, à Angoulême	» 50
Lallement, à Brest	5 »	Gaston Devore, à Paris	2 »
Section de Vouziers	12 »	Raymond Dumas, à Grisolles	1 »
Jules Baudin, à Neuvilles-/Saône	4 »	Joseph Falguières, à Grisolles	3 »
Section de Séverac-le-Château	2 25	François Guisset, à Port-Vendres	» 50
Section de Meudon	5 »	François Caussanes, à Port-Vendres	» 50
Elie Barge, à St-Lager	4 »	Section de Port-Vendres	1 »
Yves Evenou, à Josselin	» 50	Deytieux, à Bellocq	1 »
Yvon Evenou —	» 50	Section de Bellac	45 »
Simon, à Vernon	1 »	Section de Noyelles-sous-Lens	4 50
Tabanon, à Combiens	5 »		
Ganger, à Briançon	2 »		
Elie Masif, à St-Séverin	» 50		
Section de Maubeuge	17 50		
»	4 »		

Total de la 6^e liste (1904) 138 fr. 75

Total des 5 premières listes 4.558 fr. 35

Total général . . . 4.697 fr. 10

BIBLIOGRAPHIE

Essai sur la propriété, par ERNEST TARBOURIECH, docteur en droit, professeur au Collège libre des sciences sociales, un volume in-18 de 356 pages. Prix 3 fr. 50. 1904, Paris V. Giard et E. Brière, éditeurs.

M. Tarbouriech qui professe au Collège libre des sciences sociales, depuis sept ans, un cours d'histoire du Droit moderne consacré à la Propriété, vient de faire paraître quelques unes

des leçons de la partie générale de ce cours. Dans un chapitre premier *Le socialisme et les réformes*, il se prononce sur la grave controverse relative au réformisme, et démontre que les socialistes doivent s'associer à toutes les réformes susceptibles d'améliorer notre législation, mais à condition de ne jamais perdre de vue leur idéal. Dans le chapitre II, exposant les *polémiques sur la propriété*, il en dénonce le caractère abstrait, l'abus des arguments mystiques et des injures du côté des défenseurs comme des adversaires de cette institution. Les chapitres III à VI, consacrés aux *fondements rhétoriques de la propriété*, montrent qu'il n'est pas une des justifications que les philosophes, les économistes ou les juristes ont données de la propriété privée qui résiste à un examen.

Dans les chapitres suivants M. Tarbouriech expose le résultat de ses réflexions personnelles. Dans le chapitre VII, *Critique de la théorie abstraite de la propriété, théorie concrète*, il démontre que la théorie courante de la propriété à un caractère purement abstrait, et que les caractères que les auteurs attribuent à cette institution sont en contradiction non pas seulement avec les résultats de l'histoire mais avec les diverses législations positives et notamment celle de la France au vingtième siècle. Le vocable « propriété » loin de correspondre à une notion unique, embrasse des législations innombrables s'appliquant à des objets très divers, dont l'origine est tantôt ancienne et tantôt récente, et la valeur sociale très différente.

Le dernier chapitre VIII a pour titre : « Le concept de la propriété individuelle et de la propriété collective. » L'auteur démontre que les termes propriété individuelle et propriété collective sont de pures abstractions entre lesquelles s'échelonnent des variétés d'usage ou de jouissance, dont les premières s'exercent manifestement sur des domaines collectifs, dont les dernières réalisent presque le concept de propriété individuelle.

Ces deux derniers chapitres, les plus originaux, méritent de retenir l'attention des sociologues qui s'efforcent d'établir la science à laquelle ils travaillent sur des bases tirées de l'observation directe ou historique. Les premiers offrent de l'intérêt pour tous ceux qui veulent des précisions quant à la grande controverse entre l'individualisme et le communisme.

AUX ABONNES. — Pour répondre au vœu exprimé par un grand nombre de nos amis, nous insérons à cette place dans chaque numéro, les avis, les communications, offres et demandes qui nous sont adressés par les abonnés du Bulletin. Chaque abonné a droit à l'insertion gratuite, une fois par an, de quatre lignes d'annonces. Il devra, pour chaque ligne supplémentaire, adresser 50 centimes à M. l'administrateur du Bulletin, rue Jacob, 1, (VI^e Arr^t), à Paris.

Prix de faveurs réservés à ses collègues par un membre de la Ligue pour la vente directe de ses vins rouges et blancs.

S'adresser à M. J. Albigès, viticulteur, à Narbonne (Aude), qui enverra prix et conditions.

AVIS AUX FAMILLES
Réduction de 30 p. 100

sur les Lettres de faire-part

DÉCÈS

à tous les Membres de la Ligue

THIVET-RAPIDE

Passage de l'Opéra, Paris

Téléphone 276-21

RELIEUR. — A. BARET. — 22, route de Clamart, Issy (Seine). Prix spéciaux pour les membres de la Ligue. Un service se fait régulièrement, tous les jours, pour Paris.

JEUNE HOMME, 19 ans, très sérieux, membre de la Ligue, ancien secrétaire de section, demande emploi quelconque qui lui permette de vivre. Ecrire au bureau de la Ligue. B. N° 242.

PUBLICISTE cherche place dans un journal républicain. Ecrire au bureau de la Ligue. B.

COMPTABLE expérimenté, membre de la Ligue, désire emploi. S'adresser au bureau de la Ligue : B. N° 252.

SERRURIER-MÉCANICIEN, bon ouvrier et sérieux, demande associé avec apport de 5.000 fr. S'adresser au bureau de la Ligue : B. N° 253.

ASSOCIATION de consommation, fondée par la Ligue des Femmes pour la coopération : LA RUCHE COOPÉRATIVE, 73, rue Dulong, près la gare des Batignolles, Paris (XVII^e).

MEMBRE DE LA LIGUE, 28 ans, clerc d'avoué, connaissant comptabilité, demande emploi dans contentieux, comptabilité, etc., à Lyon ou banlieue. S'adresser au bureau de la Ligue : B. N° 255.

VIN de propriétaire chez Clément Ribard, ancien pasteur, à Cazillac par Gange (Hérault). M. Ribard ne vend que son cru.

COMPTABLE, 38 ans, victime de ses opinions républicaines, cherche emploi quelconque. Urgent. S'adresser au bureau de la Ligue : B. N° 257.

VINS DE CHAMPAGNE. E. Villot à Hautvilliers-Cumières (près Ay). 2 fr. 75 la bouteille, 1 fr. 60 la demi-bouteille.

Librairie C. REINWALD. — SCHLEICHER Frères et C^{ie}, éditeurs
PARIS (VI^e) 15, rue des Saints-Pères, PARIS (VI^e)

REVUE GÉNÉRALE
DE
BIBLIOGRAPHIE FRANÇAISE

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE

Victor DAVE et Alfred COSTES

La Revue de Bibliographie générale parait le 10 de chaque mois et comprend 4 parties :

- 1° Une chronique littéraire (romans, poésie, théâtre etc.);
- 2° Les analyses des ouvrages nouveaux que Messieurs les éditeurs envoient à la rédaction ;
- 3° La bibliographie générale, donnant la nomenclature systématique de tous les ouvrages publiés en France, en Belgique, en Suisse, au Canada, y compris les dernières publications du mois ;

4° Les sommaires des principales Revues paraissant dans tous les pays de langue française.

Elle formera par an un beau volume de près de 800 pages, in-8°.

Le prix d'abonnement à la *Revue générale de Bibliographie française*, est fixé comme suit :

Pour la France.....	10 francs.
Pour les pays compris dans l'Union postale.....	12 francs.

Tous les abonnements sont *annuels* et partent de janvier et de juillet.

La Séparation des Eglises et de l'Etat , par Louis HAVET, membre de l'Institut, 1 brochure.....	» 50
Les Principes en politique , par Louis HAVET, membre de l'Institut, 1 brochure.....	» 50
L'Idée de la Loi , par Louis HAVET, membre de l'Institut, 1 brochure.....	» 50
La Religion libre dans l'Etat libre , par M. Louis HAVET, membre de l'Institut.....	» 50
Le devoir civique des parents , conférence par Louis HAVET, membre de l'Institut, 1 brochure.....	» 50
L'Idée de l'Enseignement laïque , conférence, par Louis HAVET, membre de l'Institut, 1 brochure..	» 50
L'Idée de la Liberté , conférence, par Louis HAVET, membre de l'Institut, 1 brochure.....	» 50
L'Amnistie , discours prononcés le 1 ^{er} et 2 juin 1900, devant le Sénat, par MM. CLAMAGERAN, DELPECH et TRARIEUX.....	» 50
L'Armée et la Démocratie , par J. CHARMONT, professeur de droit à l'Université de Montpellier, 1 brochure.....	» 50
Pourquoi nous sommes Patriotes et ne sommes pas Nationalistes , par F. BUISSON, député, professeur à la Sorbonne, 1 brochure.....	» 50
La Doctrine ultramontaine et la Souveraineté de l'Etat , conférence par E. PRÉVOST, avocat à la Cour d'Appel, 1 brochure.....	» 50
Le Procès du Bon-Pasteur , (Plaidoirie de M. Eugène PRÉVOST. — Plaidoirie de M. Mengin. — Rapport de M. Meurdra, inspecteur du travail. — Jugement du Tribunal de Nancy du 24 décembre 1900. — Arrêt de la cour de Nancy du 13 juillet 1901. — Arrêt de la cour de Nancy du 28 juillet 1903. — Décret de fermeture du Bon-Pasteur de Nancy) 1 volume de 235 pages.....	1 »
Le Procès des Assomptionnistes , exposé et réquisitoire du Procureur de la République, 1 volume de 256 pages.....	» 50
Le Procès du Refuge de Tours . (Compte rendu sténographique). Préface de M. Georges Clemenceau.	» 75
La Séparation des Eglises et de l'Etat , conférence, par Francis DE PRESSENSÉ, député du Rhône, 1 brochure.....	» 50
L'Assistance publique et l'Assistance privée , conférence, par E. PRÉVOST, avocat à la Cour d'Appel, 1 brochure.....	» 50
Le Parti Noir , par Anatole FRANCE, 1 brochure de 70 pages.....	»

L'AFFAIRE DREYFUS

L'Affaire Dreyfus. Enquête de la Cour de cassation , 2 gros volumes (ensemble).....	7 »
Exemplaires sur papier fort, le volume.....	7 »
L'Affaire Dreyfus. Les Débats de la Cour de cassation , 1 gros volume.....	3 50
Exemplaires sur papier fort, les deux volumes.....	15 »
L'Affaire Dreyfus. Le Procès de Rennes (compte rendu sténographique) 3 gros volumes (ensemble).....	15 »
L'Affaire Dreyfus. La Révision du Procès de Rennes. Débats de la chambre criminelle de la Cour de cassation. 1 gros volume de 662 pages....	5 »
(Il a été tiré de ce volume quelques exemplaires sur papier de Hollande. Ils sont mis en vente au prix de 20 francs l'un.)	
Un Héros (<i>Le lieutenant-colonel Picquart</i>), par FRANCIS DE PRESENSÉ, 1 volume.....	3 50
Les Lettres d'un coupable , avec un portrait du commandant Walsin-Esterhazy, par Henri LEYRET, 1 volume.....	2 »
Le Monument Henry. Liste des souscripteurs de la <i>Libre Parole</i> (<i>Listes rouges</i>), classées par Pierre QUILLARD, 1 volume.....	3 50
(Il a été tiré 100 exemplaires sur papier de luxe qui sont mis en vente au prix de 40 fr. l'un).	
Le banquet de Lyon , discours de MM. TRARIEUX, président de la Ligue; Jean APPLETON et L. COMTE, 1 brochure.....	» 50
Le Procès de la Ligue des Droits de l'Homme. (<i>Réquisitoire de M. BOULLOCHE, Plaidoirie de M. TRARIEUX</i>), 1 brochure.....	» 50
Le Général Roget et Dreyfus , par Paul MARIE 1 volume.....	3 50
Propos d'un Solitaire. (<i>Les Conseils de guerre</i>) par E. DUCLAUX, membre de l'Institut, directeur de l'Institut Pasteur, 1 brochure.....	» 50
L'Amnistie , conférence, par Louis HAVET, membre de l'Institut, 1 brochure.....	» 50
Victor Hugo et l'Affaire Dreyfus , par Paul STREIBER, doyen honoraire de la Faculté des Lettres de Bordeaux, 1 brochure.....	» 50
La Révision du Procès Dreyfus. L'enquête devant la Chambre criminelle. La loi de dessaisissement. L'arrêt de la Cour de Cassation. L'affaire Dreyfus devant le Conseil de guerre de Rennes, par CIVIS 1 brochure.....	» 50